



Révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin de Thau



Syndicat Mixte
du Bassin de Thau

Projet de PAS

Comité Syndical

pour 2^{ème} DEBAT

25 avril 2023



Entre mer, étang et collines,
Fort d'une histoire millénaire,
Le Bassin de Thau s'affirme comme territoire phare de la façade
languedocienne pour la transition écologique, énergétique et économique

Le bassin de Thau, organise son développement en « ECO³ » territoire

- pour lutter et s'adapter au changement climatique
- pour préserver et valoriser les atouts et la culture qui font sa singularité
- et organiser la transition et le renforcement de son système économique en optimisant les synergies et partenariats avec les espaces ruraux, métropolitains et littoraux voisins

Le projet de territoire repose au delà de l'aménagement du territoire,
sur une implication éco-citoyenne transversale à tous les objectifs pour
une gouvernance efficace et partagée ECO⁴



ECO1: Transition écologique et environnementale en adaptation au changement climatique

Un cadre de vie exceptionnel et des ressources environnementales, gérés durablement par et pour les habitants

⇒ Un objectif de gestion et pas seulement de préservation des espaces naturels et agricoles pour valoriser les ressources écosystémiques et mettre en place une organisation spatiale et foncière prenant en compte les risques littoraux et leurs impacts sur les habitants et les activités

ECO2: Transition « éco énergétique »

Un rapport nouveau à l'énergie, pour un confort et des mobilités plus équitables, accessibles à tous les habitants

⇒ Un objectif d'adaptation pour une énergie décarbonée et une maîtrise des besoins face au changement climatique (déplacements, constructions, urbanisme, nature en ville et lutte contre les îlots de chaleur agriculture, production d'énergie....)

ECO 3: Transition « éco-économique »

Un système économique et social renouvelé adapté aux ressources, pour un territoire vivant, innovant et solidaire

⇒ Un développement maîtrisé pour un territoire vivant, solidaire, multigénérationnel, qui intègre les objectifs ci-dessus pour faire évoluer son fonctionnement économique et social en cohérence avec les nouveaux modes de vie, de travail, les nouvelles attentes touristiques et son authenticité

⇒ Un positionnement économique ambitieux alliant innovation, industries sur les filières emblématiques, la transition énergétique & écologique et d'autres segments renforçant le secteur productif du territoire

Transition Ecologique : Un mode d'aménagement protecteur et innovant face au risque climatique pour un territoire à la richesse patrimoniale exceptionnelle

Transition énergétique : pour une énergie décarbonée, et une maîtrise des besoins intégrant le changement climatique et la limitation des émissions de Gaz à Effet de Serre

Transition éco-économique pour le renforcement des 3 piliers de l'économie (secteur productif & sa tertiarisation, tourisme, l'économie présenteielle).

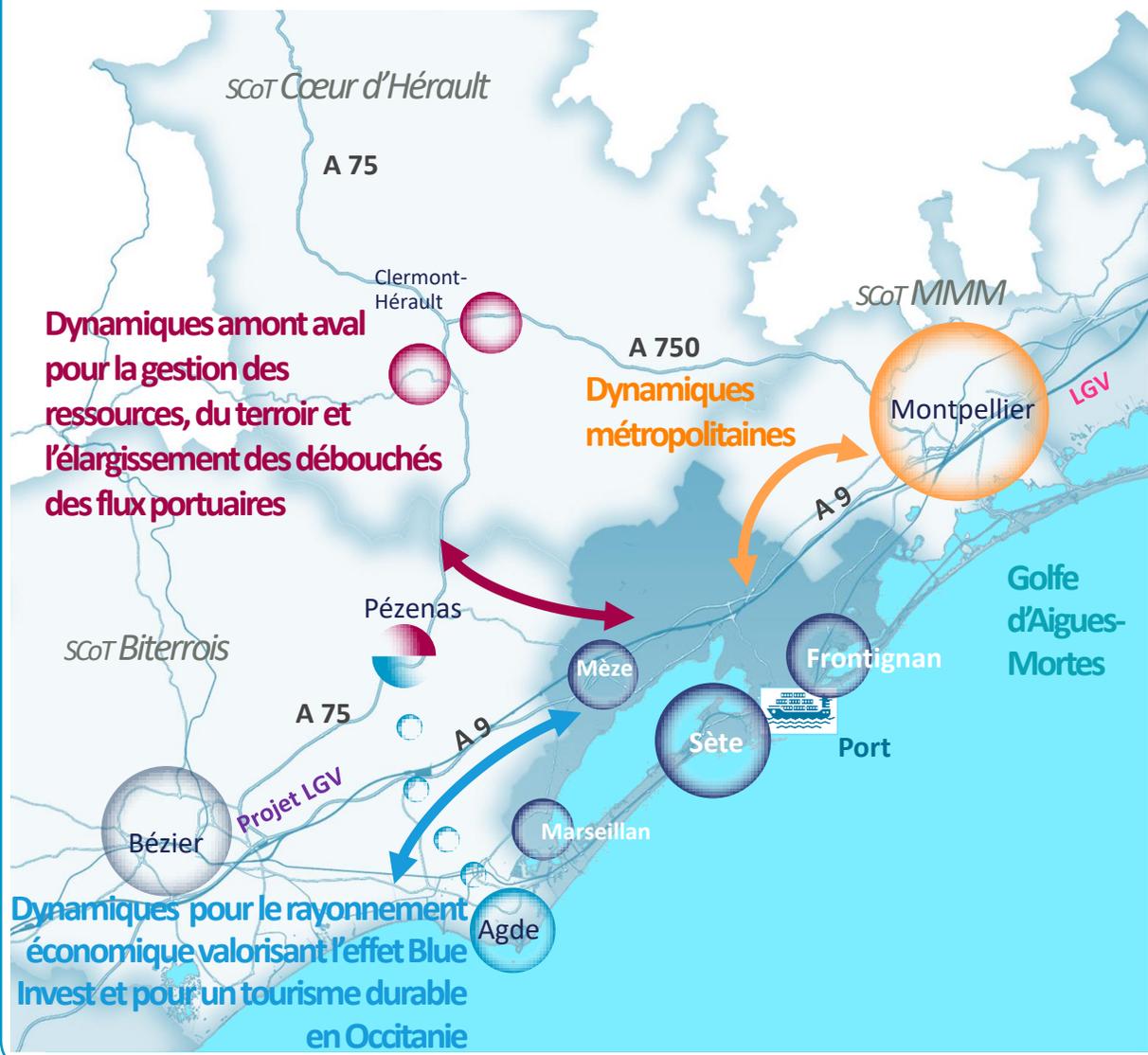
Une politique d'accueil cohérente pour un territoire multigénérationnel et actif au service de ce positionnement économique.

- A. Renforcer la trame écologique en alliant préservation et mise en valeur des services écosystémiques
- B. Affirmer une stratégie de gestion de l'eau pour mieux s'adapter au changement climatique
- C. La valorisation des paysages, du patrimoine
- D. La gestion des risques et la réduction des vulnérabilités
- E. La stratégie littorale au regard de l'érosion et de l'élévation du niveau de la mer

- A. Capitaliser sur les ressources renouvelables du territoire et se positionner dans l'innovation pour production d'ENR
- B. Développer la transition dans l'urbanisme pour maîtriser les besoins d'énergie en articulation avec la RE 2020
- C. Organiser la transition dans les mobilités avec la gare de Sète (+ TCSP du triangle urbain, futur PEM de Frontignan), et l'étang de Thau (navettes lagunaires) comme nœuds de mobilités structurants pour irriguer le territoire

- A. Faciliter la transition économique du secteur productif pour mieux le renforcer
- B. Promouvoir un tourisme plus durable élargi en gamme et en ressources proposées grâce à l'ensemble des atouts territoriaux, adaptés à la capacité d'accueil
- C. Renforcer l'offre de services de qualité attractive, éco responsable et accessible durablement pour tous
- D. Améliorer les conditions de maintien et d'accueil de population en cohérence avec la stratégie économique et l'évolution des modes de vie et de travail
- E. Accueillir dans le cadre de la capacité d'accueil et de la stratégie économique définies ci avant

Synergies et Partenariats



Dynamiques métropolitaines pour des partenariats économiques, pour la formation, le numérique, la culture, la santé, et les mobilités

Dynamiques amont aval pour la gestion des ressources, du terroir et l'élargissement des débouchés des flux portuaires

Politique commune de mise en valeur, de sauvegarde et de développement concernant les ressources naturelles et notamment l'eau potable, les Collines de la Mourre, la viticulture
 Articulation des liens rétro-littoral avec le littoral vers le massif central

Dynamiques pour le rayonnement économique valorisant l'effet Blue Invest et pour un tourisme durable en Occitanie

Blue Invest (outil de promotion de la destination Sète Cap d'Agde Méditerranée, de l'accompagnement à l'implantation et animation d'un club des entrepreneurs)

Politique commune de gestion environnementale (lagune) et de diversification de l'offre

Entente interdépartementale du Golfe d'Aigues-Mortes : gestion concertée et collective du littoral

ECO⁴, une implication ECO citoyenne transversale

Des démarches en faveur de l'implication Eco citoyenne ont déjà été réalisées, sont en cours ou envisagées dans le Bassin de Thau.

➔ Exemples : ambassadeurs de l'eau, démarche de co-construction sur les rivières, implication du public / Contrat de Transition Ecologique,...

Les préoccupations et attentes des populations (qualité du cadre de vie et de l'environnement, changement climatique,...), les volontés d'agir localement et les pratiques croissantes des nouveaux modes collaboratifs, s'invitent dans les projets territoriaux. Elles appellent au développement de réflexions et actions collectives sur une base locale (collectivités-acteurs-populations) qui répondent aussi à des questions plus globales de transition écologique et énergétique.

Ces sujets intéressent toutes les grandes thématiques du développement territorial, en lien direct ou en relai de l'aménagement : sobriété énergétique, connaissance et sauvegarde de la biodiversité et des ressources, agriculture nourricière de proximité, pratiques touristiques et de consommation éco responsables, mobilités, etc.

L'objectif est de favoriser et valoriser cette implication en s'appuyant :

- Sur l'information, la sensibilisation et la concertation à l'égard des populations, mais aussi sur des démarches participatives proposant aux publics différents degrés d'implication :
 - en étant actifs dans la mise en œuvre d'actions (écogestes, ...),
 - en étant acteur dans la co-construction de projets / actions de collectivité (démarche de co-construction sur les rivières,...),
 - en contribuant à l'émergence/ développement d'initiatives privées et publiques (habitat participatif, ...).

- Sur des projets à effet levier comme par exemple la diffusion de la connaissance et de la sensibilisation sur la richesse écologique du Bassin de Thau via le développement du tourisme durable (site de plongée de la Bordelaise – site à hippocampes).



ECO¹

Transition Ecologique : Un mode d'aménagement protecteur et innovant face au risque climatique pour un territoire à la richesse patrimoniale exceptionnelle

Un cadre de vie exceptionnel et des ressources environnementales, gérés durablement par et pour les habitants

- A. Renforcer la trame écologique en alliant préservation et mise en valeur des services écosystémiques
- B. Affirmer une stratégie de gestion de l'eau pour mieux s'adapter au changement climatique
- C. La valorisation des paysages, du patrimoine
- D. La gestion des risques et la réduction des vulnérabilités
- E. La stratégie littorale au regard de l'érosion et de l'élévation du niveau de la mer

A. Renforcer la trame écologique en alliant préservation et mise en valeur des services écosystémiques

Le territoire du Bassin de Thau cultive son excellence environnementale et ses talents de territoire précurseur et innovant afin de valoriser la diversité biologique...

... comme les services écosystémiques que les espaces agri-naturels rendent aux populations, activités et pour la résilience du territoire face au changement climatique.

Pour cela il s'engage sur des objectifs de gestion, et pas seulement de préservation, de la trame écologique, s'inscrivant tout à la fois :

- dans une stratégie globale de développement et d'aménagement durables du territoire ;
- dans une logique amont-avant de gestion intégrée des zones côtières, afin de préserver et améliorer la qualité des rapports écologiques et hydrauliques entre littoral et rétro-littoral.

Services écosystémiques :

- le maintien de la biodiversité et de la beauté exceptionnelle des paysages emblématiques du territoire qui s'étendent souvent sur des espaces importants pour la vie biologique
- la régulation des flux hydrauliques et l'équilibre des échanges eau douce-eau saumâtre, avec leurs effets sur :
 - la maîtrise des risques d'inondation
 - le renouvellement et la qualité des différentes ressources en eau et milieux aquatiques utilisés par les populations et activités (halieutique, tourisme...) : eaux potable, thermale, lagunaire, maritime, ...
- les services à la qualité de vie et au bien-être des habitants et touristes,
 - auxquels se greffent l'objectif de développer les activités touristiques durables en lien avec la richesse environnementale du territoire ;
- la captation du carbone et des pollutions.



1.
Préserver les réservoirs de biodiversité et mettre en valeur leurs différentes rôles biologique, social, économique et pour la résilience du territoire face au changement climatique

- **Préserver durablement le caractère naturel ou agricole de ces réservoirs et y maintenir une bonne qualité fonctionnelle au service de la biodiversité et des activités humaines assurant leur maintien**
 - *Dont préservation des milieux remarquables sous-marins reconnus comme tels, notamment le plateau des Aresquiers*
- **Maintenir ou (ré)organiser des usages, activités et aménagements qui soient adaptés à la sensibilité des milieux et en lien avec leur valorisation sociale, économique et durable des ressources**
 - + Gérer sur le long terme la bonne cohabitation des usages des espaces marins et lagunaires en affirmant des priorités qui tiennent compte des enjeux biologiques & économiques, notamment :
 - Priorité au fonctionnement de la conchyliculture et la pêche professionnelle dans la lagune de Thau
 - Vocation exclusive de pêche professionnelle sur les milieux remarquables et protégés sous-marin
- **Veiller à préserver, voire restaurer, les sites naturels terrestres qui sont en bordure immédiate des milieux marins & lagunaires, et entretiennent avec eux de liens écologiques fonctionnels (zones humides, anciens salins, ...)**

Document de travail

2.
Affirmer des continuités écologiques pour que la trame verte et bleue du Bassin de Thau constitue durablement un réseau vivant, fonctionnel et à forte valeur écologique & paysagère

- **Maintenir les corridors écologiques et intégrer les enjeux de restauration**
 - + Les équilibres hydrologique et écologique entre le rétro-littoral et la côte exigeront une insertion environnementale tout particulièrement performante du projet de LGV : continuité biologique & de l'eau, absence d'impact sur les ressources en eau d'Issanka & thermales...
- **Développer les espaces de nature en ville, favoriser leur liaison avec la trame naturelle en couronne urbaine (abords de cours d'eau, etc.) et prendre en compte les enjeux de la trame noire en l'articulant avec une politique de sobriété énergétique**



Grands principes de la Trame écologique

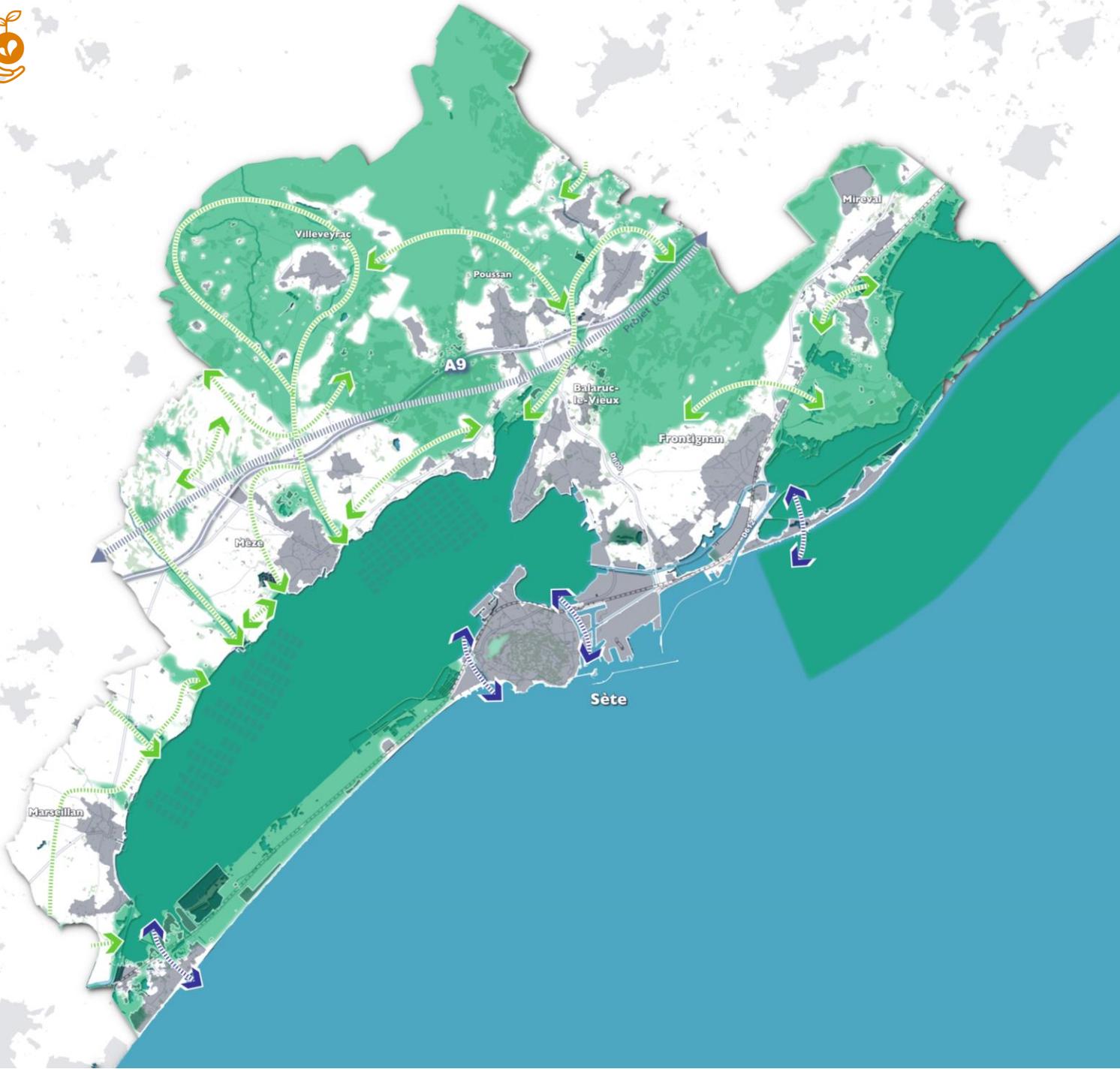
Réservoirs de biodiversité

-  Milieux terrestres
-  Milieux marins, lagunaires

Corridors écologiques

-  Terrestres
-  Lagunaires et maritimes

Ces réservoirs et corridors impliquent des niveaux de protections différenciés, à préciser dans le DOO selon les sensibilités écologiques des milieux et vocations.





3. Continuer à développer les actions d'entretiens, restauration, reconfiguration de sites agri-naturels...

... pour une trame écologique et des activités primaires vivantes qui participent à la qualité du cadre de vie et à l'adaptation du territoire au changement climatique

- **Poursuivre l'entretien, voire la restauration, de milieux essentiels à l'équilibre** : de plages, du fonctionnement des lagunes (herbiers à posidonies,...), de sites natura 2000
- **Conforter, voire restaurer, la fonctionnalité environnementale de sites agri-naturels ciblés qui sont dégradés, délaissés ou s'appauvrissent** (dont friches agri-naturelles situées en couronne d'espaces urbains),
 - le cas échéant, redonner à ces sites une vocation sociale ou économique adaptée qui permette de pérenniser leur intérêt environnemental : agriculture de proximité (projet alimentaire territorial), tourisme écologique, loisirs intégrés à l'environnement, gestion des risques d'inondation, d'incendie, etc.

- **Innover en anticipant et pilotant la gestion des impacts des aménagements sur l'environnement à l'échelle de la SAM. L'objectif est de mieux éviter/réduire ces impacts en priorité et d'organiser des compensations écologiques plus efficaces qui bénéficient à la restauration de l'armature agri-naturelle et des services qu'elle rend aux populations :**
 - Stratégie d'anticipation des sites agri-naturels à enjeux forts qui sont à restaurer préférentiellement (pour que les compensations foncière et écologique soient les plus efficaces possibles) : sites dégradés, réservoir/corridor écologique..
 - Réactiver les diverses fonctions des sites à restaurer : fonctions écologiques, productives (notamment agro-écologie) ou récréatives adaptées à la sensibilité des sites.
- **Développer une politique d'agroécologie et alimentaire ; les pratiques agro-écologiques contribuant à la préservation de la biodiversité sur le territoire**
- **Anticiper les enjeux de consolidation / restauration de sites agri-naturels jouant le rôle de défense contre la mer, d'écrêtement de crue ou de gestion des échanges d'eau mer/lagune**, notamment dans le cadre de la stratégie littorale (cf. ci-après).



4. Poursuivre une mise en valeur des espaces naturels respectueuse de la sensibilité des sites et la gestion maîtrisée de leur fréquentation par le public

→ Favoriser les projets de mise en valeur (patrimoniale, écologique, récréative, touristique) d'espaces naturels dans le cadre d'une stratégie ciblée qui garantisse leur compatibilité avec la sensibilité environnementale des sites et la maîtrise de la fréquentation par le public.

- à l'image par exemple de projets en cours (site boisé et littoral des Aresquiers, Abbaye Saint-Félix-de-Montceau) et à venir (valorisation de l'ancienne carrière Lafarge pour des activités de loisirs et le développement d'énergie renouvelable tout en conservant son caractère naturel).

Dans le cadre de cet objectif, il est nécessaire plus particulièrement :

- De veiller à la qualité des accès, la pacification des pratiques de loisirs et une fréquentation organisée et encadrée qui soit respectueuse des équilibres biologiques du massif de la Gardiole, des collines de La Moure et du Causse d'Aumelas (optimisation du stationnement et du réseau de voies douces,...).
- Ces grands espaces ont vocation à maintenir, voire retrouver, des ambiances boisées et de garrigues authentiques et paisibles et, en cohérence, à offrir des activités de pleine nature et récréatives adaptées à la sensibilité paysagère et écologique des sites (notamment vis-à-vis de l'avifaune). La fréquentation des collines de La Moure et du Causse d'Aumelas est destinée à être moins intense que celle du Massif de la Gardiole.
- De limiter les risques de conflits d'usages et de dégradation de sites naturels par l'organisation et l'encadrement de la fréquentation du public dans le littoral où se côtoient pratiques touristiques, activités primaires (viticulture, aquaculture,...) et milieux écologiques sensibles à préserver.
- De concilier aussi la sauvegarde des milieux naturels littoraux avec la maîtrise de la fréquentation par la protection des milieux naturels et le maintien des coupures d'urbanisation.

B. Affirmer une stratégie de gestion de l'eau pour mieux s'adapter au changement climatique

Le territoire du Bassin de Thau a su être pionnier dans la gestion de la ressource en eau et développer dans ce domaine une ingénierie pointue et un travail partenarial large (SAGE, conchyliculteurs,...) amenant à de multiples réussites.

La qualité du réseau hydrographique et de l'eau est un objectif fondamental du SCoT car elle est essentielle aux écosystèmes, à l'atténuation des inondations, aux activités humaines (qualité biologique et sanitaire de l'eau / conchyliculture, baignade...) et à l'équilibre de la lagune de Thau.

L'action en faveur de cette qualité doit alors continuer et se renouveler pour mieux s'adapter au changement climatique :

- une réponse aux besoins liés aux différents usages
- une mise en valeur des services écosystémiques du point de vue de la qualité, et de la gestion des ruissellements
- une approche durable & patrimoniale de la gestion de l'eau

A travers une approche amont/aval impliquant tous les secteurs du territoire :

- ➔ La préservation des espaces de la trame bleue (cours d'eau, zones humides,..) ; ces espaces contribuant à la biodiversité du territoire et au bon fonctionnement du cycle de l'eau.
- ➔ un mode d'aménagement qui s'harmonise avec l'eau par la perméabilité des espaces et par une gestion globale et dynamique des ruissellements permettant de panacher les solutions des bassins versants amont jusqu'à l'aval avec une approche projet innovante : solutions fondées sur la nature,...

➔ Ce qui implique d'économiser l'eau, de développer les solidarités entre territoires pour optimiser le partage de l'eau, de promouvoir la culture de l'eau et de sa sauvegarde: tourisme...



1. Garantir la qualité de la ressource en eau et limiter la diffusion des pollutions vers les milieux aquatiques

- Flécher l'accueil des futurs logements et habitants du territoire du SCoT majoritairement au sein du triangle urbain (relié à la station d'épuration de Sète) afin de limiter les pressions sur les bassins versants amont et les secteurs dont le réseau d'assainissement a pour exutoire la lagune de Thau.
- Réaliser l'essentiel du développement urbain dans les secteurs desservis par les réseaux d'eaux usées.
- Protéger la ressource en eau en conditionnant et limitant l'urbanisation dans les zones de vulnérabilité des nappes souterraines (dont astienne, en cohérence / SAGE), en luttant contre les points de captages d'eau individuels non autorisés, et par le respect des zones de protection des captages d'eau potable.
- **Vis-à-vis des ouvrages de traitement des eaux usées (station d'épuration, lagunage,...) :**
 - Maintenir la conformité de leur performance épuratoire avec la réglementation et, si nécessaire, la renforcer pour l'atteinte du bon état des eaux
 - Assurer la compatibilité entre leur capacité de traitement et le développement urbain et touristique

2. Préserver et mettre en valeur durablement un réseau hydrographique fonctionnel et en bon état

- **Préserver le réseau hydrographique et son espace de bon fonctionnement pour valoriser la biodiversité et réduire les vulnérabilités des milieux aquatiques et activités liées (conchyliculture, agriculture, tourisme...)**
 - Consacrer La Vène, le Pallas et leurs abords comme réservoirs majeurs de biodiversité à préserver
 - Eviter les artificialisations nouvelles des autres composantes de ce réseau :
 - Les cours d'eau (permanents et temporaires), zones humides et leurs abords (espaces d'expansion de crue, couronne de zone humide,...), les berges naturelles des lagunes (hors zone d'activité conchylicole).
 - Maintenir, voire restaurer, le couvert végétal des abords du réseau hydrographique (ripisylves, végétation rase, talus) pour qu'il puisse jouer un rôle biologique, d'atténuation des inondations ou tampon réduisant la diffusion des pollutions, les ruissellements
 - Veiller à conserver la qualité des milieux naturels aux points de confluence cours d'eau/lagune-étangs/mer
 - Le territoire du SCoT demande que le projet de ligne LGV fasse l'objet d'attention particulière sur la transparence hydraulique : Les impacts défavorables devront être limités au maximum et des compensations adaptées devront être prévues en cas d'impact notable ne pouvant être évités.

Trame écologique et préservation du réseau hydrographique et de la ressource en eau

Réservoirs de biodiversité

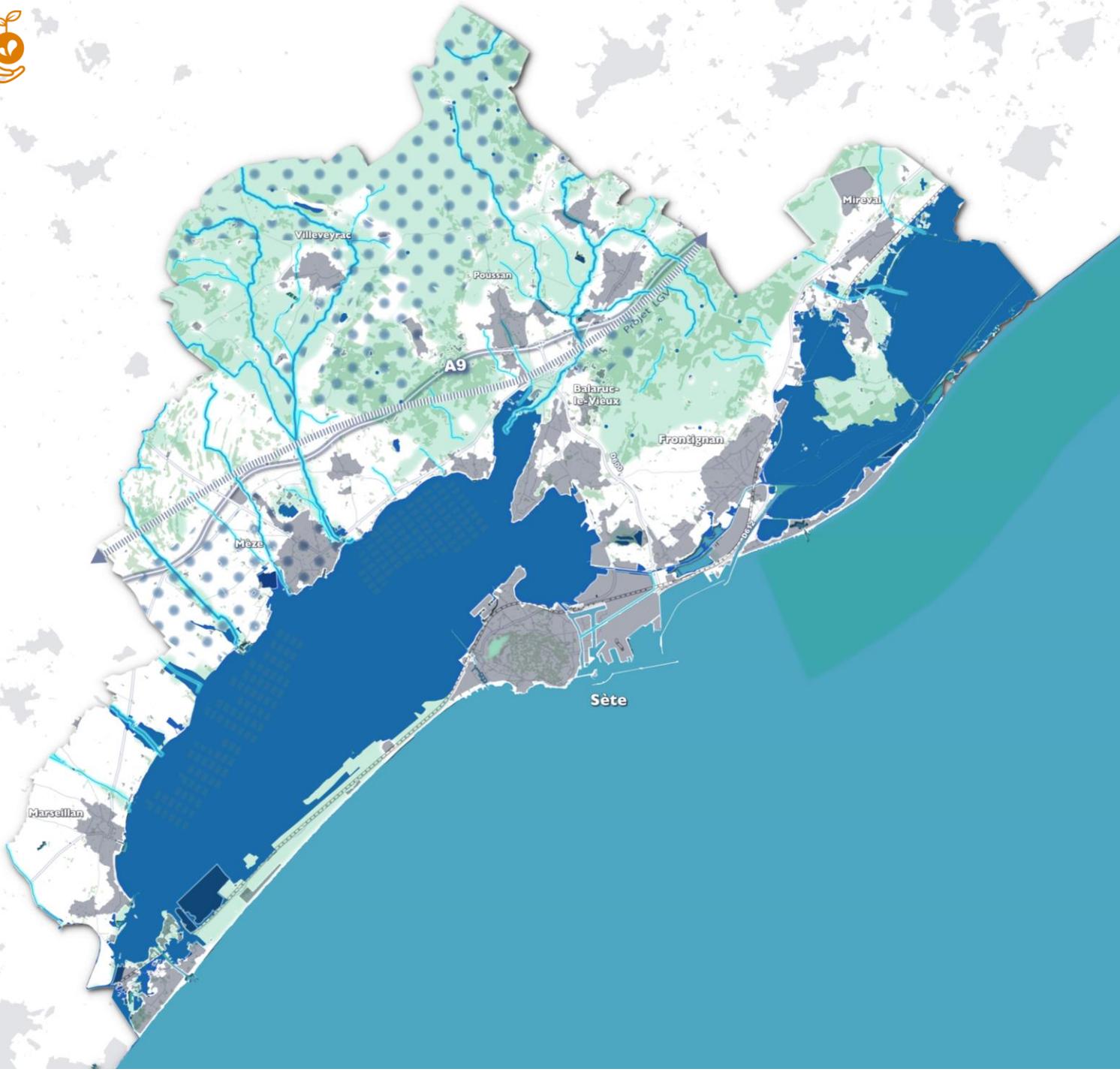
-  Aquatiques et humides
-  Rappel réservoirs de biodiversité de la trame écologique

Cours d'eau

-  Cours d'eau

Zones de vulnérabilités

-  Des nappes de l'Astien et du pli ouest



Ces réservoirs impliquent des niveaux de protections différenciés, à préciser dans le DOO selon les sensibilités écologiques des milieux et vocations.



3. Lutter contre les ruissellements et mieux cohabiter avec l'eau en intégrant les enjeux de perméabilité et de maintien des chemins de l'eau au sein du tissu urbain existant ou futur

- **Poursuivre les actions de désimperméabilisation d'espaces urbanisés existants (cours d'écoles, etc.), et limiter l'imperméabilisation des sols dans les modes d'aménagement.**
- **Favoriser la mise en place d'espaces ouverts et perméables au sein du tissu urbain** pour contribuer à la gestion des écoulements, en l'associant si possible à la réintroduction de la nature en ville pour lutter contre les îlots de chaleur.

- **Utiliser les opportunités d'opérations en renouvellement urbain et de reconfiguration d'espaces publics ou d'activités** pour favoriser la restauration de fonctionnalités naturelles de cours d'eau et, le cas échéant, pour maintenir/retrouver des transparences hydrauliques dans le tissu urbain existant exposé à l'inondation.
- **Mettre en œuvre une gestion dynamique de lutte contre les ruissellements (et risques potentiels liés) par une approche amont/avant des écoulements qui soit collective et coordonnée à la l'échelle du SCoT.** En s'appuyant notamment sur l'étude diagnostic des aléas de ruissellement et le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations, les objectifs sont :
 - développer un plus large panel de moyens pour gérer les ruissellements (et leur évolution dans le temps) sur les sites d'opérations et/ou par des **interventions sur les espaces amonts** en privilégiant des solutions douces ou fondées sur la nature (renaturation/éco-aménagement de talweg, recomposition de murets anciens,...).
 - optimiser l'aménagement des sites d'urbanisation et son coût en intégrant l'aléa ruissellement au plus tôt dans la conception des projets, pour gérer les eaux pluviales, la continuité des chemins de l'eau et, le cas échéant, la sécurité des personnes et biens au regard du risque préalablement évalué.
- **Favoriser l'innovation à travers des projets, en renouvellement urbain ou non, articulant le bâti avec des espaces libres et/ou publics conçus pour des inondabilités temporaires (régulation/infiltration des écoulements).**

4. Développer une approche durable et patrimoniale de l'eau

→ Accroître les économie d'eau en favorisation sa réutilisation selon une approche adaptée au territoire:

- **Exemples** : eaux boueuses thermales pour l'irrigation d'espace public, eaux de stations d'épuration pour l'irrigation de certains cultures, voire eaux pluviales dans le cadre de projet en mesure de rendre performante leur collecte et réutilisation en contexte d'épisodes cévenols (grandes opérations d'aménagement...).

→ Optimiser les utilisations et le partage de l'eau dans le cadre de coopérations solidaires avec les territoires extérieurs

- Accroître collectivement la visibilité des actions de chaque territoire (partageant des ressources communes) notamment par rapport aux efforts d'économie d'eau et les opportunités d'optimiser les échanges d'eau (l'optimisation des débits des réseaux d'eau issue du Rhône est une piste)

→ Développer la connaissance et une gouvernance autour de l'aquifère karstique pour mieux valoriser le potentiel de cet aquifère dans le respect des équilibres et liens entre masses d'eau : potentiel à Villeveyrac de ressource souterraine supplémentaire, ...

→ Développer la culture de l'eau et environnementale à travers le tourisme notamment :

- En incitant / accompagnant les acteurs de la filière à économiser l'eau au sein de leur activité ;
- En développant des activités en lien avec l'écologie, les richesses biologiques de la lagune de Thau, etc.



C. Valoriser les paysages, patrimoines, et un cadre de vie exceptionnel adapté aux nouvelles attentes des populations

Les paysages du territoire sont exceptionnels et constituent une valeur patrimoniale et culturelle importante tout autant qu'ils sont sources d'aménités au cadre de vie et moteurs d'une attractivité territoriale forte.

La trame écologique du SCoT constitue un socle fondamental pour le maintien des caractéristiques et singularités des grands paysages du territoire, dont ses figures emblématiques (Lagune de Thau, Mont Gardiole, Collines de la Moure, Lidos...). Ces paysages sont aussi complexes, sensibles et certains en mutation (friches agricoles, ...).

La volonté est d'aller plus loin que la préservation des espaces agri-naturels de cette trame, à travers une politique collective de mise en valeur des patrimoines & paysages (et de leur identité), et d'insertion qualitative des projets de développement dans leur environnement (proche et plus lointain).

La finalité est de maintenir et mieux révéler l'identité des paysages et du territoire avec un gain pour la qualité du cadre de vie des habitants & visiteurs.

En lien avec la limitation de la consommation d'espace et la résilience du territoire, **l'objectif est aussi de soutenir durablement le rôle des agricultures** en tant qu'activité économique façonnant les paysages et procurant des services au territoire et ses populations. Il implique une stratégie volontariste :

- préserver l'appareil productif agricole et favoriser la proximité des agricultures et projets alimentaires locaux avec le tissu urbain,
- et accroître ainsi les opportunités pour la filière, la reconquête d'espaces périurbains et littoraux et l'apport de nouveaux services à la qualité de vie des populations.

Enfin, il s'agit de favoriser des formes urbaines et architecturales plus singulières valorisant les identités des lieux de vie, appropriées aux nouvelles attentes des populations et facilitant l'adaptation au changement climatique : logements avec point d'accès à l'extérieur, espace de travail chez soi, nature en ville, etc.



1.

Réaffirmer une politique d'aménagement qualitative pour la mise en valeur des paysages à l'échelle de tout le territoire

→ **Développer une approche concertée entre communes pour organiser une réponse cohérente aux enjeux paysagers communs, et une insertion qualitative des projets de développement dans le grand paysage.** Cet objectif implique notamment :

- **Assurer les continuités des grands ensembles paysagers** et de leurs structures naturelles fortes de manière cohérente entre les communes du SCoT et avec celles des territoires limitrophes :
- **Harmoniser les politiques de préservation et mise en valeur paysagères aux lisières communales :**
 - pour organiser des accroches paysagères cohérentes (voire des accroches urbaines fonctionnelles) entre les tissus urbains de communes différentes qui se côtoient et vis-à-vis de lignes fortes du paysage naturel.
 - pour conserver, voire recréer, des points d'accès / de vue valorisants sur le grand paysage, et maintenir ou améliorer sa lisibilité (coupure d'urbanisation / cône de vue, mesures pour maintenir / souligner des éléments typiques du paysage,...).



- ➔ tour de la lagune de Thau, Mont Gardiole, Collines de la Moure/Causse d'Aumelas, marais et étangs, vignobles,...
- ➔ **la mise en valeur d'ambiances maritimes et lagunaires et de leur lien paysager avec des espaces agri-naturels plus en profondeur à travers des coupures d'urbanisation littorales, notamment :** entre le Mont Gardiole et les marais de la Grande Palude, des Mouettes et de Vic, entre la lagune de Thau et la plaine de Marseillan à Mèze + Collines de la Moure,...
- ➔ les paysages aquatiques du Bagnas entre Marseillan et Agde et le Canal du midi, les étangs palavasiens et le mont Gardiole reliant le territoire du SCoT à celui de la Montpellier Métropole Méditerranée, ...
- ➔ **le maintien d'espaces agri-naturels en frange est du SCoT (Montbazin, Gigean)** pour consolider la perméabilité écologique et des perspectives visuelles attractives vers le Causse d'Aumelas et le Mont Gardiole notamment depuis la D613.

→ **Le territoire du SCoT demande que le projet de ligne LGV fasse l'objet d'une insertion paysagère tout particulièrement qualitative car il implique des sites sensibles et à forte covisibilité.**

- Les impacts dévalorisants vis-à-vis des espaces urbains à proximité et des paysages naturels devront être limités au maximum et des compensations adaptées devront être prévues en cas d'impact notable ne pouvant être évités.



2. valoriser les singularités et assumer la complexité d'un paysage aux multiples facettes

- **Gérer les transitions paysagères et investir les interfaces entre tissu urbain et milieux agri-naturels pour produire des paysages de qualité et valoriser les liens avec l'agriculture périurbaine :**
- **en structurant des lisières urbaines** et en rendant les transitions lisibles et attractives par les aménagements des entrées de villes, bourgs et villages et par la requalification de parcs d'activités vieillissant.
 - **en facilitant le fonctionnement et la cohabitation du milieu urbain avec l'agriculture périurbaine** et projets de (ré)implantation d'agriculture de proximité (transition paysagère, circulations douce et agricole,..). Lors de développement urbain ou de requalification urbaine en lisière, il s'agira de proposer des orientations pour accompagner un paysage agricole en forte mutation (espaces fragmentés, friches...) en le considérant comme une composante paysagère particulière de la ville.

→ **Mettre en scène l'eau dans les paysages du territoire.** Il s'agit de valoriser:

- **la présence paysagère de l'eau dans l'urbain**, en s'appuyant sur les actions de restauration de cours d'eau (et leurs berges) et les accompagnant le cas échéant d'espaces de convivialité pour les habitants et visiteurs.
- **la présence visuelle de la mer, des lagunes et canaux** notamment depuis les points hauts (Gardiole, Colline de la Mourre, RD613...), et dans le milieu urbain (en covisibilité avec ces espaces).
- **les paysages conchylicoles**, notamment en favorisant la (re)qualification paysagère et fonctionnelle de mas et zones d'activités conchylicoles (en cohérence avec la loi littoral).
- **le patrimoine portuaire et lié à la mer** : traitement des coutures urbaines et paysagère ville-port de Sète Frontignan, cabanes de pêcheur.





2. (suite)

Assumer la complexité
d'un paysage aux
multiples facettes et
valoriser les singularités
pour mieux révéler
l'esprit des lieux

- **Créer un réseau de découverte des paysages**, et faire des principaux axes routiers des axes vitrines du territoire :
- RD 2 (route du cœur urbain sur les berges de la lagune de Thau), ensemble RD 612 - RD 614 (route du littoral, des étangs palavasiens, des Aresquiers et de la Gardiole), RD 613 (route de la côte lagunaire).
 - Par l'aménagement des abords, la mise en scène des principaux points de vue et sites d'intérêt à proximité, la gestion des cônes de vues et des principales covisibilités,
 - Par le traitement des entrées de ville, en particulier celles des communes du triangle urbain, de Poussan et Gigan car situés sur les principaux points d'entrée et nœuds de mobilité du territoire.

→ **Préserver et valoriser les différents rôles des espaces agricoles : productifs, d'aménités paysagères, environnementales et au cadre de vie des habitants et visiteurs du territoire**

- Cet objectif implique de protéger l'espace agricole sur le long terme à travers une stratégie lisible pour limiter les pressions des spéculations foncières sur l'appareil productif agricole, les conflits d'usages et pour favoriser le maintien ou à le retour de l'agriculture à proximité du tissu urbain.
- **Le SCoT a ainsi pour objectif d'identifier les espaces agricoles stratégiques à protéger durablement** (dans le cadre du DOO et en complémentarité avec les protections des espaces agri-naturels de la trame écologique du SCoT) afin de faciliter :
 - le développement de la filière et de l'agriculture périurbaine (en lien avec le PAT),
 - et, le cas échéant, le développement d'autres fonctions de loisirs/culture/détente pouvant s'insérer dans le cadre d'une approche de développement et touristique durables et respectueuse des agricultures (voire se conjuguer avec la réponse aux enjeux d'entretien des espaces agro-naturels face à l'incendie...).



3. Valoriser les identités des lieux et un cadre de vie propice à la santé et adapté aux nouvelles attentes des populations

- **Mettre en valeur le grand patrimoine bâti et le patrimoine vernaculaire, et plus généralement le patrimoine bâti dans les centres anciens.**
- **Gérer la transformation / le recyclage / la réutilisation du bâti existant, notamment :**
 - **Encadrer les possibilités de changement d'usage et d'évolution du bâti ancien** qui a perdu sa fonction agricole en cohérence avec l'objectif de maintenir vivant le bâti ancien contribuant à l'intérêt paysager des sites et de préserver l'agriculture (en cohérence / la Loi littoral).
 - **Faciliter les transformations et réutilisations de bâtis existants pour un usage à l'année.**
 - **Au sein du tissu urbain, limiter les risques de densifications spontanées incompatibles avec le fonctionnement du quartier** (circulations, stationnement, morphologie, conflits d'usages).

Document de travail

→ **Un mode d'aménagement visant à économiser l'espace, optimiser l'usage du foncier disponible :**

- Favoriser le renforcement d'enveloppes urbaines fonctionnelles
- Optimiser l'usage du foncier en mettant en œuvre des densités minimales à l'échelle des communes qui sont définies par le DOO du SCoT en fonction des morphologie et rôle des communes dans l'armature urbaine.
- Organiser les densités et formes urbaines adaptées aux sites et à l'identité des lieux (cf. aussi ci-après).



Exemples :

- ↳ **adapter le réseau viaire au sein du tissu pour dégager des capacités** d'extension future ou de densification dans l'existant sur des sites fonctionnels et agréables pour les gens, et moins impactant / agriculture
- ↳ **adapter la densification du tissu existant** en rapport avec les proximités aux cœurs de ville/bourg, services (dont mobilité), voire espaces de respirations urbaines pour rendre la densité acceptable,...



3. (Suite)

Valoriser les identités des lieux et un cadre de vie propice à la santé et adapté aux nouvelles attentes des populations

→ **Proposer des espaces de vie qui incarnent l'identité du territoire, propices à la santé et adaptés aux nouveaux modes de vie/travail**

- **Promouvoir des formes urbaines singulières et diversifiées** en fonction de la morphologie des communes et des sites, dans le cadre d'une qualité urbaine/architecturale et de typicités locales à valoriser (typicités balnéaire, patrimoniale, paysagère...). L'objectif est d'éviter le risque de «l'anonymat / homogénéité» de lieux de vie et de rechercher au contraire des compositions et architectures originales et en rapport avec l'identité des lieux, sans exclure l'innovation.
- **Des densités et formes urbaines à la fois :**
 - **Appropriés aux sites**, à la capacité de la voirie et au niveau desserte en transport collectif (lorsqu'il existe) afin d'optimiser le tissu urbain, tout en tenant compte des enjeux de gestion des eaux pluviales, notamment par la limitation de l'imperméabilisation, voire par la désimperméabilisation dans le cas d'opérations de renouvellement/requalification urbaines
 - **Propices à la santé** et aux nouvelles attentes de la population en termes d'accès à un espace extérieur, de proximité à la nature, d'espace de travail chez soi, ...
 - **Favorisant la production d'énergie** et les boucles énergétiques locales.
- **Développer une nature en ville** utile pour les habitants, en tant que lieu de détente/loisirs en relai de l'espace privatif et pour lutter contre les îlots de chaleur (changement climatique).



D. Gérer les risques et la réduction des vulnérabilités pour un territoire qui anticipe et s'adapte au changement climatique

L'objectif est de prendre en compte dans l'aménagement du territoire les différents aléas potentiels et risques naturels avérés, avec la volonté d'accompagner l'adaptation du territoire face au changement climatique, sa résilience.

- ➔ Inondation par débordement de cours d'eau
- ➔ Inondations pas ruissellement
- ➔ Submersion marine
- ➔ Feux de forêt

Il s'agit de prévenir ces risques et aléas, de protéger les populations, mais aussi de réduire les vulnérabilités des personnes et usages dans le territoire ; et développer la culture du risque et l'adaptation aux risques en favorisant les approches innovantes.

Les savoir-faire, projets opérationnels et démarches développés dans le territoire (Connaissance des aléas/SMBT, PAPI, érosion côtières /SAM...) sont des appuis essentiels.

- ➔ **Mettre en œuvre les Plans de Prévention des Risques (inondation et submersion), et promouvoir l'innovation et l'expérimentation**

Le territoire est favorable à l'expérimentation et à l'innovation ce qui l'amène à promouvoir la révision/modification de PPR pour prendre en compte les opportunités de renouvellement urbain et de recyclage de friches urbaines structurantes en secteur exposé au risque (notamment autour de la gare Sète) et permettre d'y concevoir un aménagement et des usages adaptés au risque sous un angle pérenne et novateur.

- ➔ **Des objectifs supplémentaires (ci-après) pour gérer les risques et aléas, mais aussi développer l'adaptation au risque, réduire les vulnérabilités et accroître la résilience du territoire face aux inondations.**



1. Pour l'inondation par débordement de cours d'eau et le ruissellement

→ Développer une gestion globale amont/aval et dynamique du ruissellement.

- L'objectif est de mieux anticiper la maîtrise / réduction des ruissellements sous un angle de « projet » articulant gestion environnementale et aménagement.
 - Cet objectif amène à intervenir en amont (en privilégiant des aménagements doux ou fondés sur la nature), et/ou sur le site de l'opération pour organiser la maîtrise du ruissellement et ainsi mieux intégrer dans l'aménagement les enjeux de continuités de chemins de l'eau, de gestion des eaux pluviales et le cas échéant de risques préalablement évalués.
- L'étude des aléas potentiels de ruissellement (intégrant le débordement de cours d'eau) développée par le SMTB, constitue pour cela un outil de connaissance à prendre en compte dans l'aménagement (sachant qu'elle identifie des aléas actuels et qu'ils sont susceptibles d'évoluer dans le temps). Les actions du PAPI (en cours) relaie/complète le dispositif.

→ Intervenir sur l'aléa en cherchant à réduire les écoulements générateurs de ruissellement/inondation (débordement de cours d'eau), via la gestion dynamique des ruissellements ci-avant, la protection et la gestion de la trame écologique, le bon fonctionnement du réseau hydrographique et la perméabilité des milieux urbains (cf. objectifs SCoT ci-avant) :

- Préservation/restauration de cours d'eau, zones humides et leurs espaces de fonctionnement (berges, zones d'expansion/crue..) + restauration de milieux agri-écologiques dégradés dans le cadre de la politique de compensation...
- Désimperméabilisation de milieux urbains, espaces ouverts et perméable en ville pour gérer les écoulement, etc.



2. Pour la submersion marine

- **Prendre en compte la connaissance locale des aléas de submersion marine** (étude réalisée par le SMBT) dans le cadre de la mise en œuvre de la SLGRI (étude intégrant une approche hydrodynamique du phénomène de submersion).
- **Pour les secteurs urbanisés les plus exposés à la submersion de la côte maritime** tels que les lidos (Sète à Marseillan, Frontignan) et en vue de créer les conditions facilitant l'adaptation du territoire au changement climatique :
 - ne pas augmenter leur capacité d'accueil résidentielle et économique (activités non liées à la mer) et assurer des adaptations du bâti et des structures urbaines favorables à la mise en sécurité des personnes et la transparence hydraulique (faciliter l'écoulement), en cohérence avec les PPR et documents de connaissance du risque de submersion.

3. S'adapter au risque et réduire les vulnérabilités pour accroître la résilience du territoire

- **Encourager les projets et modes constructifs innovants et l'expérimentation** en matière d'adaptation aux risques : transparence hydraulique, constructions sur pilotis (construction à terre, pas sur étang), expérimentations sur l'hôtellerie de plein air et occupations temporaires des espaces,...
- **Prendre en compte la connaissance locale de la vulnérabilité** (étude de vulnérabilité réalisée par le SMBT) dans l'objectif de réduire les vulnérabilités des populations et usages dans le territoire face aux inondations, et faciliter un retour rapide à la normale après une période de crise.

4. Pour l'aléa de feux de forêt

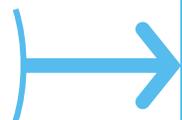
- Les secteurs d'aléas forts et moyens sont sectorisés ainsi que leurs points de contacts avec le tissu urbain actuel (notamment Balaruc le Vieux, Bouzigues, et plus ponctuellement les autres communes du SCoT dont Sète, Poussan et Mireval). Au regard du changement climatique, les sécheresses extrêmes plus fréquentes sont susceptibles d'augmenter l'aléa d'incendie forestier. En l'absence de plan de prévention des risques forestier, les objectifs sont :
 - de prévenir et maîtriser le risque incendie (coupe feu si nécessaire, défense incendie,...) et de lutter contre la cabanisation,
 - de chercher à limiter la fermeture des milieux naturels et friches agricoles (notamment périurbains), par l'entretien, le cas échéant en (re)donnant à ces milieux localisés à proximité du tissu urbain une vocation sociale (loisirs, culturelle) ou agricole qui permette cet entretien.

E. Mettre en œuvre une stratégie littorale au regard de l'érosion et de l'élévation du niveau de la mer

Cette stratégie est fondée sur le triptyque « Protection/ adaptation/ recomposition spatiale » :

- ➔ **Protection** sur des points à enjeux forts, s'articulant avec une politique plus globale de gestion des espaces naturels littoraux qui valorise leur rôle de protection contre la mer / amortissement des submersions
- ➔ Evolution d'espaces urbains exposés dans une logique **d'adaptation** au risque (lorsque cela est possible) et de résilience
- ➔ Des secteurs nécessitant des mesures conservatoires fortes dans une perspective de **recomposition** éventuelle à l'échelle des communes concernées

- ➔ L'objectif est d'être en anticipation de réponses graduées et progressives en fonction des enjeux, des perspectives temporelles (moyen terme, long terme,...) et des évolutions des aléas et risques liés à aux effets de la montée des eaux et l'évolution du trait de côte.
- ➔ Il s'agit aussi de créer les conditions sur les 20 prochaines années qui faciliteront à plus long terme l'adaptation du territoire à l'évolution dans le temps de ces aléas et risques.
- ➔ Plus spécifiquement la recomposition spatiale s'envisage de manière progressive selon la stratégie suivante :



E. Mettre en œuvre une stratégie littorale au regard de l'érosion et de l'élévation du niveau de la mer

- ➔ La volonté du territoire est que les **recompositions spatiales** soient prioritairement réfléchies à l'échelle de la commune concernée, tout en veillant à la cohérence d'ensemble de l'aménagement territorial à l'échelle du littoral (dont échelle du triangle urbain / enjeu érosion...) et du SCoT.
- ➔ En effet, le SCoT organise des armatures urbaine et économique qui actionnent déjà les complémentarités et solidarités entre les communes (et donc entre littoral et rétro-littoral) :
 - pour répondre aux enjeux de fonctionnement social et économique du territoire selon une répartition qui limite les pressions sur l'environnement & ressources agri-naturelles.
 - pour améliorer la qualité des rapports écologiques et hydrauliques du rétro-littoral jusqu'à la mer. Ses rapports sont essentiels au fonctionnement du complexe naturel et hydro sédimentaire littoral, et donc à ses capacités d'amortisseur /érosion, submersion.
- ➔ Dans ce cadre, si le rétro-littoral a son rôle pour renforcer la capacité d'accueil du territoire, la programmation du développement du SCoT n'intègre pas le repli de quartiers urbains du littoral exposés au risque dans les communes rétro-littorales et qui aurait pour conséquence de modifier profondément l'équilibre de l'armature urbaine et donc « la dimension » des villes, bourgs et villages du rétro-littoral.



1. Protection :

→ **Au-delà de la protection à assurer sur des points à enjeux forts, la stratégie consiste à valoriser le rôle d'amortisseur des phénomènes de submersion et de protection contre la mer que joue le complexe naturel et hydrodynamique littoral (lagune/étangs, canaux, étiers, lidos, etc.),...**

Cette stratégie accepte l'évolution morphologique de la côte maritime (érosion,...) et vise à la suivre et la gérer :

- **Respecter et restaurer un espace de liberté**, ou espace de mobilité, pour le littoral qui permet l'évolution du trait de côte, tout en veillant à ne pas accentuer/accélérer l'érosion côtière sur d'autres sites ou des équilibres sur les échanges d'eau (mer/lagunes), à partir d'études techniques adaptées intégrant les enjeux hydro-sédimentaires et leur équilibre.
- **Préserver et restaurer les unités écologiques essentielles** (cordons dunaires, herbier de posidonies...) participant à l'équilibre des plages, et plus généralement préserver les milieux naturels littoraux remarquables.
- **Privilégier les techniques d'aménagement et d'entretien respectant le fonctionnement des milieux naturels** pour la mise en œuvre de ces objectifs et les ouvrages de protection,
- **Etudier la faisabilité de dispositifs/ouvrages innovants** (solutions fondées sur la nature) avec une double fonction de défense/mer et de soutien à la biodiversité / ressource halieutique: récif artificiel favorisant une continuité écologique de milieux sous-marins...



2. L'adaptation face au risque : anticiper les réponses graduées et progressives

- **Le Bassin de Thau entend accompagner cette adaptation progressive et confirme son positionnement de territoire d'expérimentation** : expérimentation pour mieux identifier les champs du possible et faire évoluer la manière de répondre aux enjeux de risques par des techniques et modes d'aménagements et constructifs adaptés.
- **L'adaptation d'infrastructures stratégiques** : l'adaptation du port de Sète-Frontignan est une perspective incontournable sur le long terme et déjà des actions sont mises en œuvre.
- **L'adaptation de secteurs urbanisés et constructions exposés** en réponse à la protection des personnes, biens ou fonctions stratégiques (équipements...), et pour lesquelles des solutions techniques et constructives existent et peuvent être identifiées en s'appuyant notamment sur la démarche de PAPI et en continuant de travailler avec l'Etat (/PPR).
- **L'adaptation dans le domaine du tourisme** : hébergement de plein air, évolution des pratiques entre la côte et le littoral.

Document de travail

3. Des secteurs nécessitant des mesures conservatoires fortes dans une perspective de recomposition éventuelle à l'échelle des communes concernées

- **Pour les secteurs les plus exposés à la submersion de la côte maritime tels que les lidos de Sète à Marseillan, de Frontignan**:
 - *ne pas augmenter leur capacité d'accueil résidentielle et économique (activités non liées à la mer) et assurer les adaptations du bâti et des structures urbaines favorables à la mise en sécurité des personnes et la transparence hydraulique (faciliter l'écoulement), en cohérence avec les PPR et documents de connaissance du risque de submersion.*
 - une renaturation progressive à accompagner sur des séquences des lidos soumis aux risques de submersion amplifiés par l'élévation du niveau de la mer, tout en prenant en compte des enjeux de maintien de l'agriculture, puis à plus long terme d'accompagner les mutations des terrains en déprise.
- **Poursuivre les réflexions sur les enjeux et besoins de recomposition spatiale et expérimenter afin de proposer des solutions innovantes.**



ECO²

Transition énergétique : pour une énergie décarbonée, et une maîtrise des besoins intégrant le changement climatique et la limitation des émissions de Gaz à Effet de Serre

Un rapport nouveau à l'énergie, pour un confort et des mobilités plus équitables, accessibles à tous les habitants

- A. Capitaliser sur les ressources renouvelables du territoire et se positionner dans l'innovation pour production d'ENR**
- B. Développer la transition dans l'urbanisme pour maîtriser les besoins d'énergie en articulation avec la RE 2020**
- C. Organiser la transition dans les mobilités avec la gare de Sète (+ TCSP du triangle urbain, futur PEM de Frontignan), et l'étang de Thau (navettes lagunaires) comme nœuds de mobilités structurants pour irriguer le territoire**

A. Capitaliser sur les ressources renouvelables du territoire et se positionner dans l'innovation pour le développement des ENR

Le territoire du SCoT poursuit une stratégie ambitieuse de développement des énergies renouvelables dans l'objectif d'accroître son autonomie énergétique et de répondre aux défis du changement climatique.

Ce développement implique à la fois des petites installations à l'échelle de l'habitat et de plus grosses installations afin d'exploiter au mieux les potentiels énergétiques locaux disponibles (solaire, énergie marine, méthanisation, etc.) dans le respect des espaces agricoles, naturels et paysagers du territoire, et de proposer ainsi des solutions durables et innovantes dont pourront bénéficier les habitants et filières économiques du territoire (filiale de l'économie bleue, pour la croissance verte,...).

Le projet du SCoT s'appuie sur le PCAET de Sète Agglopol Méditerranée afin de le mettre en œuvre à son niveau et de contribuer aux objectifs de la Région Occitanie pour devenir une région à énergie positive.



1. Capitaliser sur la production d'énergie solaire

→ **Valoriser le potentiel important d'énergie solaire que détient le territoire dans le cadre d'une stratégie tournée vers l'innovation (cf. objectif 3 ci-après) et qui préserve les ressources (agricoles, paysagères & environnementales).**

- Les enjeux forts de préservation du foncier productif agricole, des grands paysages, des trames écologiques et de leurs rôles (dont maîtrise des ruissellements) impliquent de **privilégier le développement du photovoltaïque & solaire sur** : le bâti, au sein d'espaces urbanisés et de sites délaissés et dégradés au plan écologique ou paysager (abords de routes, anciens lagunage et décharges, friches urbaines et carrières, délaissés de parcs d'activité,...).
 - Notamment le développement de centrales solaires photovoltaïques est recherché en utilisant le potentiel de grandes surfaces de toitures (bâtiments publics, d'activités, commerces,...), abords routiers et délaissés.

Rappel : le développement du photovoltaïque doit respecter les conditions prévues par la loi Littoral (pour les communes concernées).

- **Maintenir / rendre les espaces urbains favorables à l'installation des dispositifs solaires/photovoltaïques et à l'optimisation de leur productivité** (orientation des dispositifs, forme des toitures...), en concertation avec la population et avec les Architectes des Bâtiments de France sur les sites concernés.
- ✚ Etre en veille sur les nouvelles technologies (nouveaux dispositifs photovoltaïques, etc.) offrant une meilleur insertion dans le tissu urbain (paysage, nuisances...).

2. Capitaliser sur les énergies marines renouvelables, contribuant au positionnement d'un territoire d'avenir de l'économie bleue

→ **Soutenir le développement de la géothermie sur nappe (source thermique)**

- Approfondir la connaissance du potentiel de géothermie sur nappe

→ **Favoriser le développement de la thalasso-thermie, et plus largement de la géothermie peu profonde qui détient un potentiel intéressant sur le territoire.**



3. Poursuivre l'expérimentation et se positionner dans l'innovation pour développer les énergies renouvelables

→ Expérimenter des solutions innovantes mêlant résilience des activités primaires et nouvelles énergies :

- **Expérimenter le projet d'ostréinergie** sur la lagune de Thau et le mettre en œuvre si les résultats de l'expérimentation sont concluants.
- **Expérimenter l'agrivoltaïsme comme support à l'activité agricole/viticole (ombrières,...) dans le cadre de projets ciblés et localisés** afin de ne pas remettre en cause les intérêts biologiques et l'authenticité des grands paysages du territoire. Et afin de préserver les conditions de maintien /développement d'une agriculture vivrière de proximité, en lien avec le PAT.

Rappel : le développement du photovoltaïque doit respecter les conditions prévues par la loi Littoral (pour les communes concernées).

→ Développer le projet photovoltaïque complémentaire à l'activité récréative sur le site des anciennes carrières Lafarge

→ Favoriser le développement des énergies renouvelables soutenant les filières innovantes de la croissance verte :

- **Hydrogène vert**, lequel présente aussi un potentiel vis-à-vis des enjeux de stockage des énergies intermittentes (éolien, solaire..)
- **Méthanisation** : Station d'épuration de Sète, potentiels à étudier de valorisation des déchets fermentescibles des communes, des algues, déchets coquilliers et autres matières en lien avec la lagune

→ Favoriser la valorisation énergétique des déchets et les énergies de récupération : Optimiser la valorisation énergétique de l'Unité de Valorisation Energétique (déchets ménagers), favoriser lorsque cela à est possible la réintroduction dans un réseau de chaleur efficace dans le cadre de projets d'écologie industrielle (boue de station d'épuration,...).

4. Faciliter l'autoconsommation et le développement de boucles locales d'énergie et du mix énergétique

- Réseaux locaux d'énergie au sein d'espaces résidentiels couplés le cas échéant à un grand équipement producteur/consommateur, au sein de parcs d'activités (réseau de chaleur/froid...),...
- Mix énergétique dans l'espace urbanisé (adapté aux contextes locaux), par exemple photovoltaïque / géothermie.
- Anticiper et optimiser les réseaux au regard des projets de production d'ENR.

B. Développer la transition dans l'urbanisme pour maîtriser les besoins d'énergie en articulation avec la réglementation environnementale 2020

Engager la transition vers un bâti et un l'urbanisme post carbone suppose de maîtriser les besoins en énergie dans l'aménagement et le fonctionnement des espaces urbains et de développer leur performance environnementale en articulation avec la RE 2020.

Afin de gagner en efficacité énergétique bénéficiant aux comforts des habitants et à un mode de développement territorial plus sobre et donc plus durable vis-à-vis des ressources et enjeux du changement climatique, le projet du SCoT vise ainsi à :

- Stimuler et accompagner la rénovation du bâti et à créer un dynamique d'excellence dans le secteur du bâtiments qui, derrière les mobilités, constitue le plus important consommateur d'énergie et générateur de GES.
- Développer la sobriété énergétique et les leviers d'adaptation au changement climatique par la qualité dans les projets urbains.

Le projet du SCoT s'appuie sur le PCAET de Sète Agglopôle Méditerranée afin de le mettre en œuvre à son niveau et de contribuer aux objectifs de la Région Occitanie pour devenir une région à énergie positive.



1. Stimuler et accompagner la rénovation énergétique du parc de logement et créer une dynamique d'excellence dans le territoire en faveur de constructions et projets vertueux

→ Stimuler et accompagner la rénovation énergétique, notamment :

- en luttant contre l'habitat dégradé et la précarité énergétique des logements accessibles sous conditions de ressources (OPAH, OPAH-RU,...), et en favorisant la réhabilitation énergétique de bâtis en centre ancien et de logements en copropriété.
- en promouvant les dispositifs d'aides pour l'amélioration thermique de l'habitat privé et en incitant à l'auto-rénovation.
- en développant les actions d'information et de conseil pour tous : thermographie, étudier l'opportunité de création sur le territoire d'une plateforme de rénovation énergétique (s'appuyant sur les partenariats existants) et d'un guichet unique pour mieux informer et accompagner les particuliers,...

→ Favoriser le renforcement des compétences sur les bâtiments économes en ressources

- S'appuyer sur les partenariats (CCI, Région, Fédération du bâtiment...), labélisation et l'espace info énergie pour accroître la formation et les compétences des professionnels, promouvoir les modes constructifs vertueux dans le neuf et la rénovation (usage d'éco-matériaux,...), et pour mieux informer et sensibiliser les particuliers sur la maîtrise énergétique.

→ Créer une dynamique dans le territoire promouvant la construction de bâtiments performants énergétiquement, innovants et privilégiant l'usage de matériaux biosourcés, :

- Notamment à travers l'exemplarité de bâtiments publics démonstrateurs (notamment bâtiments communautaires), la mise en place de projets de quartiers/opérations durables pilotes, voire par la bonification d'aides existantes fléchées sur des projets certifiés plus vertueux que la législation en vigueur (BEPOS, etc.) , particulièrement dans le parc social.



2. Développer la sobriété énergétique et les leviers d'adaptation au changement climatique par la qualité dans les projets urbains

Les partis d'aménagement et d'urbanisme des communes (PLU) prennent en compte les enjeux climat-air-énergie et contribuent à leur échelle à répondre aux engagements du PCAET du territoire.

Plusieurs leviers pour la sobriété énergétique et l'adaptation au changement climatique du milieu urbain résident dans la qualité des projets urbains:

- **des compositions urbaines et modes constructifs favorisant une meilleure performance énergétique du bâti:** Bioclimatisme, morphologies architecturales et règles urbaines plus favorables aux énergies renouvelables (solaires, photovoltaïque, cf. ci-avant A. Capitaliser sur les ressources renouvelables du territoire...),...
- **une organisation des mobilités quotidiennes et/ou touristiques favorisant les modes actifs** (à la bonne échelle compte tenu de distances parfois importantes), et les accès aux nœuds de mobilités structurants lorsqu'ils existent ou sont programmés à proximité.
- **le développement d'îlots de fraîcheur et de la nature en ville** (trame verte urbaine, mise en valeur de la trame bleue), le cas échéant, associé à des espaces utiles pour les habitants (espace récréatif, ...) et la gestion des écoulements pluviaux.
- **la limitation de l'imperméabilisation + la désimperméabilisation d'espaces urbains existants** (parkings, etc. cf. ci-avant Axe ECO¹ du PAS)

C. Organiser la transition dans les mobilités avec la gare de Sète (+ TCSP du triangle urbain & futur PEM de Frontignan) et l'étang de Thau comme nœuds de mobilités structurants pour irriguer le territoire

L'objectif est de faire évoluer le réseau de mobilités pour :

- regagner en fluidité dans les déplacements, en particulier sur les axes donnant accès et irriguant le triangle urbain (les 2 Balaruc, Sète, Frontignan) qui concentre les emplois, services et équipements du territoire dont le Port et les services de mobilités connectant le Bassin de Thau à l'extérieur.
- offrir un usage performant des modes de transports collectifs, partagés et doux irriguant le territoire.

L'évolution de ce réseau s'appuie sur l'armature urbaine et de services multipolaire du territoire et les accroches aux réseaux de mobilités voisins au SCoT avec pour double finalité :

- limiter les déplacements contraints par la proximité de l'habitat aux services essentiels du quotidien,
- déployer l'accès des populations aux moyens de mobilités alternatifs et décarbonés pour des parcours performants au sein du territoire et vers l'extérieur (dont le pôle le montpelliérain).

Cette évolution doit donc permettre de mieux irriguer le territoire et d'organiser la transition énergétique et écologique des mobilités du quotidien, mais aussi des mobilités touristiques dans une logique de tourisme durable et donnant de l'unité à la destination.

Pour cela, les gares de Sète et Frontignan, le TCSP du triangle urbain et l'étang de Thau (navettes lagunaires) constituent des nœuds de mobilités structurants pour l'irrigation du territoire.

La politique des mobilités s'appuie aussi sur une démarche d'innovation propice à l'écomobilité et aux « mobilités connectées », d'apaisement des centres villes et de sécurisation des déplacements doux et routiers.



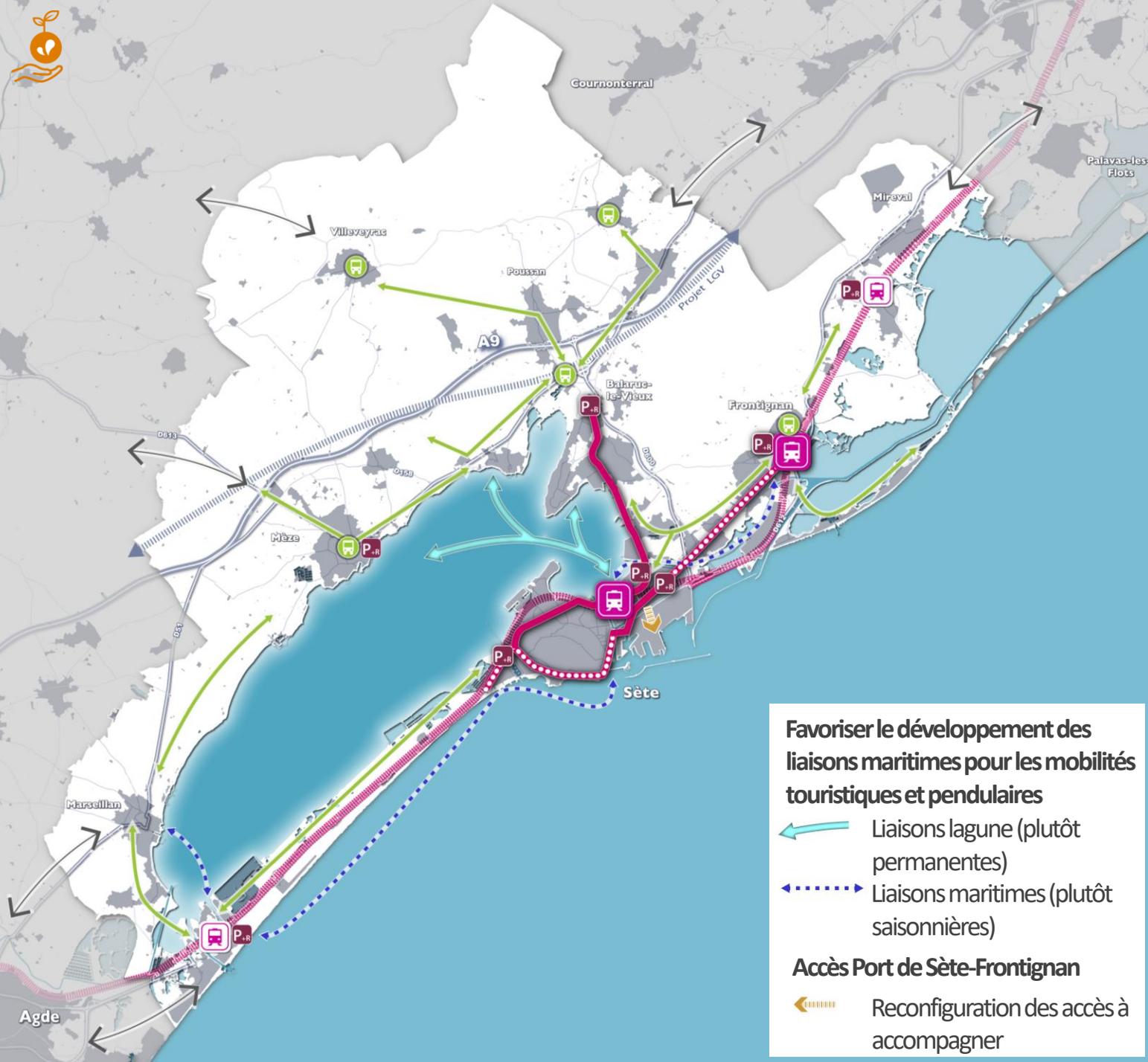
1. Développer les nœuds de mobilités structurants pour l'irrigation du territoire et une accessibilité performante à un triangle urbain plus apaisé

→ **Aboutir les projets de pôles d'échanges multimodaux (PEM) de la gare de Sète et de Frontignan.** Et développer l'accessibilité des gares de Vic et Marseillan, dans une logique de valorisation de l'offre ferrée dans le territoire et de l'intermodalité avec le train

- **Interconnecter le triangle urbain par des axes de bus protégés ou prioritaires (notamment de type TCSP) afin de rabattre les flux vers des solutions de mobilités attrayantes et offrant des temps de parcours fiables et performants.**
 - Notamment, projets de type TCSP reliant le PEM de Sète au pôle commercial de Balaruc-le-Vieux et au cœur de Sète par l'axe Verdun-Blanc (D2), relayés à Sète par un maillage d'autres axes pour mieux connecter les quais et l'entrée Est de la ville avec le PEM et le centre historique.
 - Etudier le développement d'axes de bus protégés ou prioritaires pour compléter le bouclage du réseau en TCSP vers le PEM par le Sud du centre de Sète et par une liaison au centre-ville de Frontignan via le boulevard urbain dirigeant vers le PEM de Sète.
- **Favoriser le développement des liaisons maritimes pour les mobilités touristiques et pendulaires afin de faire de la lagune de Thau un espace de communication entre les centralités urbaines du SCoT qui offre des solutions innovantes et attractives de mobilités (et afin de contribuer à l'apaisement des flux dans le triangle urbain notamment en été)**

Le développement des transports collectifs dans le territoire et l'objectif de faciliter son accessibilité depuis l'extérieur militent pour:

- ➔ **Le maintien durable d'une desserte train attractive et performante** du Bassin de Thau sur l'axe Paris, Montpellier, Perpignan, mais aussi TER vers Montpellier en regard notamment des évolutions des besoins pour les mobilités des actifs et touristes.
- ➔ **Une offre TER complémentaire aux lignes SAM** dans la desserte de ville à ville interne au bassin
- ➔ **la consolidation de la desserte sur les gares de Marseillan et Vic-Mireval** (notamment vis-à-vis des mobilités touristiques/estivales).
- ➔ Engager les réflexions sur le développement d'un aménagement (par exemple de type TCSP) sur la RD612 par le Conseil Départemental et la Région Occitanie



Mobilité : Grands principes d'organisation des transports collectifs

Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM) et gares

-  Projets de PEM
-  Confortation de l'accès aux gares

Parking relais (P+R) : non exhaustif

-  P+R en lien avec les transports collectifs

Axe de bus protégé ou prioritaire (et de type TSCP) : non exhaustif

-  De type TCSP
-  Axe prioritaire

Bus SAM

-  Terminus
-  Continuer à améliorer la couverture du territoire et de l'offre de service

Lignes routières

-  Consolider les desserte de proximité avec les territoires voisins

Favoriser le développement des liaisons maritimes pour les mobilités touristiques et pendulaires

-  Liaisons lagune (plutôt permanentes)
-  Liaisons maritimes (plutôt saisonnières)

Accès Port de Sète-Frontignan

-  Reconfiguration des accès à accompagner



2. Renforcer le maillage du territoire en valorisant les transports collectifs, les modes actifs et les opportunités pour les usagers de changer aisément de modes de déplacements dans leur parcours

- **Continuer à améliorer la couverture du territoire en TC et de l'offre en service du réseau SAM** (desserte de pôles économiques/commerciaux, quartiers prioritaires, équipements scolaires, touristiques...),
 - tout en assurant la cohérence entre développement territorial et mobilité, et en favorisant les interconnexions pertinentes avec les autres réseaux de mobilité (TER, Car du réseau héraultais SMTCH,..).
- **Développer les points d'intermodalité pouvant associer notamment TC, vélo, covoiturage, navette maritime... afin d'inciter et faciliter le report modal vers les moyens de transports collectifs, doux ou partagés et d'apaiser les centres villes en y réduisant la place de la voiture.** Dans ce cadre :
 - mailler le territoire de parcs relais bien positionnés pour rabattre des flux vers les transports collectifs notamment aux points d'entrées de villes et de croisement des grands réseaux de déplacements (parkings relais en lien avec tous les gares, des lignes de bus prioritaires/TCSP, etc.).
 - apporter, sur des sites pertinents, des services aux usagers afin de rendre les points d'intermodalités plus fonctionnels et attractifs pour les usagers (services à la personne, livraison de colis, etc.).

Document de travail

- **Compléter le réseau cyclable du territoire déjà bien développé afin de mailler toutes les communes du SCoT et de faciliter les déplacements vélos quotidiens sécurisés (intégrant l'assistance électrique) dans et entre communes.**
 - Notamment continuités : Marseillan vers Mèze, corniche de Neubourg à Sète, traversée de Frontignan suivant l'Eurovéloroute, la D2 vers Gigan et Poussan,...
 - Développer des boucles de « découverte » s'appuyant sur la trame véloroute pour favoriser l'écomobilité touristique et nouvelles pratiques touristiques (patrimonial, oenotourisme, sport/santé...), notamment autour de l'étang de Thau et le long du littoral
- **Impulser l'écomobilité touristique pour modérer les effets négatifs de la voiture sur son environnement et offrir aux visiteurs un bouquet de services donnant la priorité aux modes actifs :** réseau cyclable ci-avant, intermodalité vélo/train, liaisons vers sites balnéaires, stationnement vélo,...

3. Consolider les dessertes de proximité avec les territoires voisins :

- **en améliorant la trame des lignes routières externes** (régularité, fréquence, interconnexion aux points d'intermodalité du territoire du SCoT),
- **par des liaisons notamment vers les aéroports de Béziers et Montpellier, et vers les pôles voisins d'Hérault Méditerranée**, dont les liaisons entre Agde et Marseillan tenant compte des dynamiques touristiques entre ces communes.

4. Innover dans le développement de l'offre de mobilité

- **Prendre en compte et valoriser les nouvelles technologies et pratiques de mobilités**
 - Véhicule électrique / à hydrogène, vélo en libre service, autopartage,...
 - Numérique : stationnement connecté, information/communication en temps réel, wifi embarquée/Bus, démarche SMART- MOBILITY rapprochant besoins des usagers et adaptabilité des services de mobilités, routes connectées (assistance à la conduite...) ...
- **Prendre en compte les enjeux du fret, du dernier kilomètre et de la logistique notamment urbaine :** favoriser les réflexions & expérimentations dans ces domaines avec les différents partenaires concernés (CCI, commerçants, transporteurs, acteurs de la filière logistique, Port, MMM,...)

4. Sécuriser les circulations, garantir un accès performant au triangle urbain et faire des centres villes des espaces apaisés et partagés

- **Faire des centres villes des espaces apaisés et partagés**
 - Réduire la place de la voiture au profit d'espaces piétons lisibles et attractifs, et en mettant l'accent sur des axes stratégiques des centres urbains (de type magistrales piétonnes) propices au commerce, la détente/déambulation, l'accès aux transports collectifs, aux patrimoine et paysage...
 - Développer la marchabilité des espaces urbains et la pratique des différentes modes actifs (vélo,...) pour les déplacements de courte distance, par un traitement approprié des espaces publics.



4. (Suite)

Sécuriser les circulations, garantir un accès performant au triangle urbain et faire des centres villes des espaces apaisés et partagés

→ Le SCoT souligne l'intérêt d'aménagement routiers :

- **Doublement de la RD600 entre l'A9 et Frontignan** (et correction de l'échangeur RD600/RD613), axe essentiel pour hiérarchiser les flux et redéployer la desserte des pôles urbains (Frontignan - Sète - Poussan – les 2 Balaruc) et équipements publics structurants, économiques, commerciaux et portuaires
- **Reconfiguration des accès au Port de Sète-Frontignan** permettant d'optimiser son fonctionnement (et donc sa compétitivité et son positionnement de port multimodal) et d'organiser une gestion hiérarchisée et pacifiée des flux en entrée Est de Sète (en cohérence avec le doublement de la RD 600)
- **En secteur d'entrée Est de Sète** : assurer un maillage entre les pénétrantes D2 et D612 par le biais d'une liaison franchissant le réseau ferré
- **Réaménagement de la RD2** en axe partagé (bus, vélo) à Sète (vers et dans la traversée de Sète)
- **Réaménagement de la RD2 en boulevard urbain** de Balaruc le Vieux au PEM de Sète (en lien avec le projet de TCSP)
- **Contournements, notamment** :
 - de Marseillan pour délester le transit automobile de l'axe Mèze-Agde (réalisation d'un boulevard urbain à l'Ouest de la commune pour relier du nord au sud la RD51 et la RD51E5).
 - à Poussan avec l'ambition d'une voie qui desservirait le collège avec des voies cyclables.
 - à Gigean afin notamment de délester le centre-ville des flux de transit.
 - entre Mèze et Loupian (principe de contournement) afin de soulager les trafics de transit sur les cœurs de ces communes et d'améliorer la liaison du territoire vers l'A75. Et réflexion sur la déviation de la RD613 dans Mèze, comme boulevard de contournement.
- **Réflexion sur le positionnement d'un Echangeur sur l'A9 à Mèze** (avec une solution acceptable pour l'environnement). L'objectif est d'accomplir la desserte ouest et littorale du territoire.
- **Des opérations de requalification de voiries structurantes et traversées urbaines.**



ECO³

La transition éco-économique pour le renforcement des 3 piliers de l'économie que sont le secteur productif et sa tertiarisation, le tourisme, et l'économie présentielle.

Une politique d'accueil cohérente pour un territoire multigénérationnel et actif au service de ce positionnement économique.

Un système économique et social renouvelé adapté aux ressources, pour un territoire vivant, innovant et solidaire

- A. Faciliter la transition économique du secteur productif pour mieux le renforcer**
- B. Promouvoir un tourisme plus durable élargi en gamme et en ressources proposées grâce à l'ensemble des atouts territoriaux, adaptés à la capacité d'accueil**
- C. Renforcer l'offre de services de qualité attractive, éco responsable et accessible durablement pour tous**
- D. Améliorer les conditions de maintien et d'accueil de population en cohérence avec la stratégie économique et l'évolution des modes de vie et de travail**
- E. Accueillir dans le cadre de la capacité d'accueil et de la stratégie économique définies ci avant**

A. Faciliter la transition économique du secteur productif pour mieux le renforcer

L'objectif est de renforcer une économie productive créatrice d'emplois tournée vers les activités identitaires et stratégiques du territoire, l'innovation et des segments porteurs avec notamment la montée en puissance du Port de Sète-Frontignan et de l'éco-économie (économie circulaire et modèle économique durable, R&D dans la filière bleue, activités en lien avec l'environnement, etc.).

Cet objectif implique de développer les services productifs (services aux entreprises, recherche...) mais aussi des activités de production et industrielles afin de favoriser la structuration de filières (agro-alimentaire, halieutique...) et des écosystèmes d'entreprises qui innovent et créent de la valeur ajoutée dans le territoire (dont les synergies industrie-port).



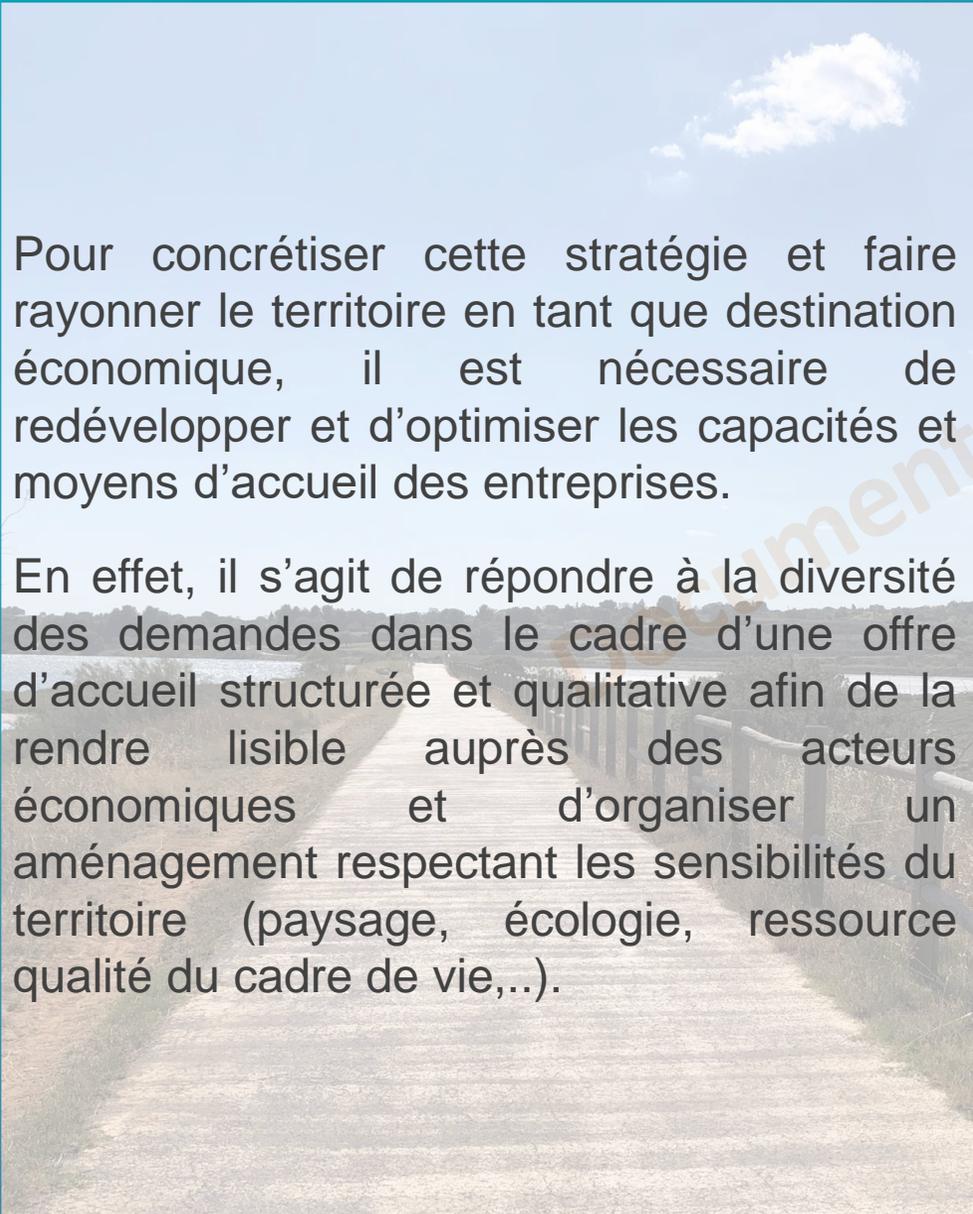
La croissance de l'emploi sur 2008-2018 bien que positive a diminué par plus de 2 en rythme par rapport aux années 2000, avec en parallèle un volume d'actifs qui tend à baisser et un taux de chômage qui reste élevé : 16,8% en 2019.

La création d'emploi dans le secteur productif constitue un enjeu pour le fonctionnement social du territoire mais aussi pour le maintien d'un équilibre entre économies « touristique, productive et résidentielle » qui est une des forces du territoire.



Activités identitaires & stratégiques du territoire : aquacoles (pêche, conchyliculture), agricoles, nautiques, portuaires, touristiques, activités valorisées via l'effet Blue Invest...

A. Faciliter la transition économique du secteur productif pour mieux le renforcer (suite)



Pour concrétiser cette stratégie et faire rayonner le territoire en tant que destination économique, il est nécessaire de redévelopper et d'optimiser les capacités et moyens d'accueil des entreprises.

En effet, il s'agit de répondre à la diversité des demandes dans le cadre d'une offre d'accueil structurée et qualitative afin de la rendre lisible auprès des acteurs économiques et d'organiser un aménagement respectant les sensibilités du territoire (paysage, écologie, ressource qualité du cadre de vie,..).



Le SCoT valorise la stratégie de la SAM autour de 3 axes :

- ↳ Favoriser l'innovation & accompagner l'entrepreneur vers un modèle économique durable
- ↳ Faire rayonner la destination et accompagner les entreprises à l'implantation
- ↳ Organiser une offre de formation pour favoriser l'inclusion et l'insertion professionnelle

Il valorise aussi l'effet levier de l'outil Blue Invest.



Le territoire est attractif pour les porteurs de projets économiques. Toutefois, il ne dispose plus aujourd'hui d'offre disponible constituée en termes de foncier économique (seulement 9 ha à l'échelle du SCoT, dont \approx 4 ha sur des friches).



1. Développer l'innovation et la tertiarisation productive

Le développement de services productifs constitue un objectif de premier plan car il est essentiel :

- au développement de l'innovation et des activités emblématiques du territoire avec des logiques de filières (Recherche et formation dans la filière bleue dont aquaculture, industrie culturelle et créative dont audiovisuel , etc.),
- au positionnement du territoire du Bassin de Thau comme destination économique reconnue et qui se démarque au sein la façade languedocienne,
- au parcours des entreprises et aux nouveaux modèles de productions et collaboratifs (télétravail, coworking, activités de production très tertiarisée,...)

- **Développement des activités tertiaires (services aux entreprises, bureau,...) et de production très tertiarisées.** Il est à favoriser :
 - au sein du tissu urbain de toutes les communes (si ces activités sont compatibles au regard des nuisances & flux...),
 - en espaces d'activités avec des produits (immobiliers et fonciers) attractifs et adaptés au territoire. L'objectif est aussi de rechercher des complémentarités / différenciation de l'offre avec elle de l'agglomération montpelliéraine.
 - par le développement d'espaces coworking, tiers lieu et de Fablab (« Manufactures de proximité ») le cas échéant dans une logique d'association avec du tertiaire productif.
- **Développement d'une offre vitrine pour ces activités.** Sète et Frontignan sont tout particulièrement stratégiques pour développer une telle offre, et plus largement des fonctions métropolitaines : au sein de leur tissu urbain, de grandes opérations d'aménagement (Entrée Est de Sète, Friche Exxon de Frontignan, etc.), du port de Sète-Frontignan en réponse à ses besoins et aux différentes filières halieutiques, commerces, croisières, nautiques.
- **Développement de la formation et d'écosystèmes dans les services recherche et l'expérimentation.** Cet objectif amène aussi à soutenir et concrétiser des partenariats porteurs avec l'agglomération montpelliéraine, intégrant aussi la formation.



2.

Préserver et valoriser durablement les activités identitaires de la filière bleue : les activités de pêche, cultures marines, portuaires et leur structuration

Le projet territorial a pour objectif de maintenir ou créer les conditions favorables au bon fonctionnement et au développement de ces activités. Il porte une attention toute particulière à la pêche professionnelle et aux cultures marines car ces activités traditionnelles emblématiques sont aussi plus vulnérables aux effets du changement climatique. Le SCoT insiste ainsi sur l'importance :

- D'assurer la proximité des activités identitaires avec les ressources et infrastructures qu'elles exploitent et les conditions adaptées pour la bonne gestion des accès et flux qu'elles impliquent (conchyliculture, pêche, port, etc.),
- D'une gestion environnementale exemplaire pour préserver sur le long terme des eaux lagunaires en bon état, et plus largement un réseau hydrographique et des ressources aquatiques de qualité.
- D'une gestion des espaces et des usages qui valorise la place des activités aquacoles et les préserve des pressions et des conflits vis-à-vis d'autres activités (nautisme, pêche de loisir...).

2. Préserver et valoriser durablement les activités identitaires de la filière bleue

2.1 Pérenniser, valoriser et faciliter le développement des activités de pêche et de la filière cultures marines :

La pêche et la conchyliculture participent d'un tissu économique et social ancré dans le territoire et son fonctionnement, tout comme elles sont des marqueurs emblématiques de son authenticité et sa notoriété. Leur pérennité comme le développement de la chaîne de valeur économique liée à ces activités constituent un objectif fort et stratégique du territoire déjà porté par le SCoT de 2014. Le nouveau SCoT confirme la logique poursuivie par le SCoT de 2014 (et son volet maritime) à savoir :

- Donner la priorité, sur la lagune, aux activités conchyloles et de pêche professionnelle,
- Assurer un accès pérenne et privilégié de ces activités à la ressource halieutique en mer et lagunaire,
- Assurer le fonctionnement des activités d'exploitations et les activités amont et aval (transformation, vente directe de produits, maintenance & entretien de la flotte, etc.),
- Maintenir durablement des eaux lagunaires et milieux aquatiques en bon état (cf. ci-avant trame écologique et stratégie de l'eau).



2. Préserver et valoriser durablement les activités identitaires de la filière bleue

2.1 Pérenniser, valoriser et faciliter le développement des activités de pêche et de la filière cultures marines :

Filière des cultures marines :

→ Réserver les espaces nécessaires à la filière.

- **Réserver les espaces de cultures marines** (lagunaires et de la façade maritime) au fonctionnement prioritaire des activités conchylicoles et aux activités de pêche sur les sites qui se prêtent à ces 2 activités. Ces espaces seront précisés au DOO du SCoT.
- **Réserver les espaces terrestres** pour les activités d'exploitation et activités amont et aval liées ; ce qui implique notamment :
 - De prendre en compte les besoins des activités nécessitant la proximité immédiate des plans d'eau, afin de veiller à ce que d'autres activités sans lien direct avec la mer et les lagunes ne viennent porter atteinte aux activités maritimes.
 - De prendre en compte les besoins des filières de pêche, de piscicultures marines et de conchyliculture au sein de la zone industrialo-portuaire de Sète-Frontignan, et de son port conchylicole.
- **Faciliter les réponses aux besoins communs de conchyliculteurs et pêcheurs aux petits métiers dans une logique « transfilière »** : espaces et équipements terrestres mutualisés ou collectifs, accessibilité des petits métiers de la pêche dans les zones de filières en mer, zone d'activité mixte – Base conchylicole de Frontignan...

→ Favoriser la diversification des cultures marines, l'expérimentation et la modernisation des pratiques culturelles, notamment :

- **Soutenir et favoriser le développement des activités de services-recherche et plateforme d'innovation** dans le domaine des cultures marines/halieuistique en s'appuyant sur les savoir-faire du territoire (exemple : Blue Labthau) et l'effet Blue invest.
- **Permettre l'organisation d'espaces et infrastructures entre lagune et filières en mer** afin de faciliter les pratiques de « mise à l'abri », de finition ou de gestion dynamique des stocks entre différents espaces de production.
- **Faciliter la diversification ou l'évolution des pratiques culturelles** : équipement de tables conchylicoles permettant l'exondation ou autres pratiques innovantes,...
- **Faciliter les activités en diversification de la filière** : éclosierie d'huitres, nurserie d'huitres creuses, transformation produit,...

→ Améliorer la qualité paysagère des zones d'exploitations afin de permettre la diversification de l'activité et soutenir la voie de l'agro-tourisme (en cohérence avec la Loi littoral)



2. Préserver et valoriser durablement les activités identitaires de la filière bleue

2.1 Pérenniser, valoriser et faciliter le développement des activités de pêche et de la filière cultures marines :

Activités de pêche :

→ Continuer à reconnaître et valoriser la place de la pêche sur le territoire

- **Maintenir durablement un accès à la filière pêche sur l'ensemble des plans d'eau qu'elle utilise** (lagune de Thau, étangs, bande côtière), hors secteurs privés dans les lagunes, concessions strictes ou secteurs soumis à des mesures spécifiques mises en place par ou avec les organisations professionnelles.
- **Reconnaître et préserver la polyvalence** (entre métiers de la pêche) **et la pluriactivité** (entre pêche et conchyliculture), **tout spécialement au sein des enceintes portuaires ;**
- **Établir les conditions de conciliation avec les usages de loisirs ;**
- **Veiller à l'accès des ports aux pêcheurs professionnels.**

→ Mieux intégrer les activités de pêche dans les sites urbains

• A Sète :

- **Préserver la présence de navires de pêche au cœur de la ville ; cette présence constituant un atout spécifique pour la commune et tout le territoire** (fonctionnement économique et social en lien avec la lagune et la mer, authenticité,...) ;
- **Maintenir les conditions d'activité dans un contexte urbain qui se renouvelle et améliore encore la qualité de ses espaces** (opération de renouvellement urbain dans les secteurs de la gare et l'entrée est de la ville, valorisation des relations ville/port,...).

• Dans les petits ports, l'objectif est de maintenir et chercher à conforter la place de la pêche notamment :

- **par des espaces accueillant les métiers de la pêche qui sont adaptés au besoin de la filière (ex : pour la vente directe)**
- **ou par la réservation de places de stationnement pour les navires de pêche au sein des ports mixtes (sur la base de l'existant).**

Le volet maritime du DOO SCOT prévoira des objectifs dans ce sens à mettre en œuvre à l'échelle des documents d'urbanisme locaux.



2. Préserver et valoriser durablement les activités identitaires de la filière bleue

2.1 Pérenniser, valoriser et faciliter le développement des activités de pêche et de la filière cultures marines :

Activités de pêche (suite) :

→ **Affirmer la vocation d'espaces dédiés à la pêche maritime**

- Selon la même logique que pour la conchyliculture, l'accès prioritaire à la ressource halieutique pour les pêcheurs doit être maintenu dans la durée ; ce qui nécessite dans le volet maritime du DOO de réserver des espaces maritimes et lagunaires à la pratique de la pêche professionnelle, le cas échéant partagés avec la conchyliculture, tout en tenant compte des sensibilités écologiques des milieux sous-marins.
- Il est aussi nécessaire de prendre en compte les besoins en espaces techniques tant pour la flotte de pêche que conchylicole (lagunaire et en mer) : aire de carénage, entreprises / équipements de réparation/maintenance des navires, etc. Ces espaces doivent répondre aux exigences environnementales et de la loi littoral.

Document de travail



2. Préserver et valoriser durablement les activités identitaires de la filière bleue

2.2 Développer et valoriser le port de Sète-Frontignan, équipement économique majeur de grand rayonnement :

→ Le développement des espaces du Port via l'aménagement d'une nouvelle plateforme structurante (ZIFMAR) au sein du bassin fluvio-maritime actuel.

- ➔ Ce développement prolongera la 1ère plateforme (ZIFMAR) déjà réalisée, selon une mise en œuvre phasée par rapport à cette 1ère plateforme. Il s'inscrit dans la stratégie ambitieuse de valorisation du Port régional et sera amené à être précisé en étroite association avec les collectivités et acteurs concernés. (à la date de rédaction du présent document, ce développement pourrait représenter une enveloppe d'environ une 30aine d'hectares).
- ➔ Il s'articulera avec le Port conchylicole de Frontignan afin de développer des espaces fonctionnels pour les activités portuaires et de permettre une réponse adaptée aux besoins des activités conchylicoles (soutien de la filière en mer et, le cas échéant, mise en sécurité de la filière lagunaire).
- ➔ Il veillera à la compatibilité des nuisances et risques vis-à-vis du tissu urbain de Frontignan, et des solutions devront être trouvées pour assurer l'acceptabilité environnementale de ce développement d'intérêt général et régional majeur.



- Accompagner l'optimisation, voire la reconfiguration, des espaces et usages au sein du port afin de lui permettre d'aboutir sa stratégie de port multimodal et de gagner en fonctionnalité et capacité d'accueil d'activités portuaires, et ponctuellement industrielles/tertiaires liées (à haute valeur ajoutée, dont activités liées/mer).
- S'appuyer sur une stratégie de valorisation de friches (friches de Brocéliande à Frontignan) à proximité du port pour contribuer à son fonctionnement (zone fonctionnelle de gestion des flux, et activités économiques directement liées au port).
- Améliorer l'accessibilité du port et retrouver un fonctionnement fluide des circulations en optimisant les flux logistiques (bien connectés à la D600 menant à l'A9 - flux du port de croisière et du port de commerce) et en les séparant des flux urbains (notamment flux de la RD2, entrée Est de Sète, RD 612)
- Valoriser les relations ville / port : cf. PADD SCoT Actuel



2. Préserver et valoriser durablement les activités identitaires de la filière bleue

2.3 Maitriser et structurer le développement de la filière nautique :

L'objectif est de continuer de valoriser cette filière génératrice de valeur ajoutée économique et d'emplois au sein du territoire dans une logique respectueuse des équilibres environnementaux du Bassin de Thau et des autres activités (tout particulièrement la conchyliculture et la pêche (sur lagune et en mer) qui sont des activités prioritaires).

La volonté est ainsi de poursuivre les logiques adoptées par le SCoT de 2014 :

- en restant dans l'épure des capacités maximales d'accueil de plaisance affichées au volet maritime du SCoT de 2014 (capacités à flot dans les ports et mouillages permanent, etc.)
- en reconduisant la politique de structuration de la filière et d'encadrement des activités et pratiques nautiques (qui sera précisé dans le DOO du présent SCoT).
- en réaffirmant l'encadrement du stationnement permanent à flot pour la plaisance autour de la lagune de Thau et à Sète. Le volet maritime du SCoT de 2014 a déjà clarifié les zones de stationnement et identifié la liste des ports et zones de mouillage. Grâce à cette clarification le volet maritime du DOO du présent SCoT aura vocation à (re)identifier ces zones.

→ Continuer à encadrer les zones de stationnement des bateaux de plaisance autour de la lagune de Thau et à Sète

- Rester dans l'épure des capacités maximales portuaires de plaisance prévues dans le SCoT de 2014 (capacité de stationnement permanent à flot dans les ports et aires de mouillage) ;
- Interdire tout stationnement permanent en dehors des zones règlementées portuaires et de mouillage (identifiées à la liste ci-avant), et en dehors d'éventuelles zones de mouillage et équipements légers ;
- Interdire toute création de nouveau port de plaisance dans la lagune en dehors des limites des zones règlementées (identifiées à la liste ci-avant).
- Maintenir et encadrer la possibilité de création de ports à sec (possibilité déjà prévue au SCoT de 2014), notamment dans l'objectif d'une meilleure gestion/optimisation du stationnement au sein des ports (rotation du stationnement, etc.) et d'organiser des alternatives au mouillage sauvage qui est une source potentielle de conflits d'usages et de nuisances.



2. Préserver et valoriser durablement les activités identitaires de la filière bleue

2.3 Maitriser et structurer le développement de la filière nautique :

- **Encadrer les autres pratiques nautiques dans le respect du fonctionnement des activités conchylocoles et de pêches ainsi que des espaces sous-marins remarquables et protégés.** Dans cet objectif, il s'agit :
- D'interdire les pratiques motonautiques de loisirs tels que scooter des mers dans les plans d'eau de Thau et d'Ingril,
 - D'encadrer, voire organiser, l'accès au plan d'eau et la pratique du kitesurf et de la planche à voile de manière à préserver les sites floristiques sous-marins protégés (zones d'herbiers protégés de la lagune de Thau, étang d'Ingril nord,...) et respecter le fonctionnement des activités aquacoles qui sont prioritaires.
 - Faciliter la pratique de la plongée sous-marine sous réserve qu'elle soit encadrée pour ne pas générer de conflit d'usage avec les activités aquacoles. Cette activité contribue à une sensibilisation forte à la richesse du milieu aquatique et au développement de la culture environnementale en écho au tourisme durable et écologique.
 - Notamment un site d'importance supérieure dédiée à la plongée et à la découverte des fonds lagunaires est à valoriser dans le secteur du ponton de la Bordelaise (site à hippocampes,..)
- **Organiser le développement des activités économiques de la filière nautique (entreprise de construction/maintenance de flottes d'embarcation, recherche et développement,...).**
- L'organisation de ces activités vise avant tout à ne pas porter atteinte au potentiel maritime du SCoT en évitant leur dispersion sur la côte maritime et les façades lagunaires. Il s'agit au contraire de prioriser les implantations sur des sites d'activités économiques appropriés et des sites qui permettent une relation fonctionnelle pertinente avec les espaces portuaires et sites de mouillages (en cohérence avec la loi littoral). En outre, au sein de ces sites les éventuels espaces à bord d'eau seront prioritairement réservés aux activités nécessitant la proximité immédiate du plan d'eau.
 - Dans tous les cas, de telles activités doivent garantir leur acceptabilité environnementale et une gestion économe du foncier.



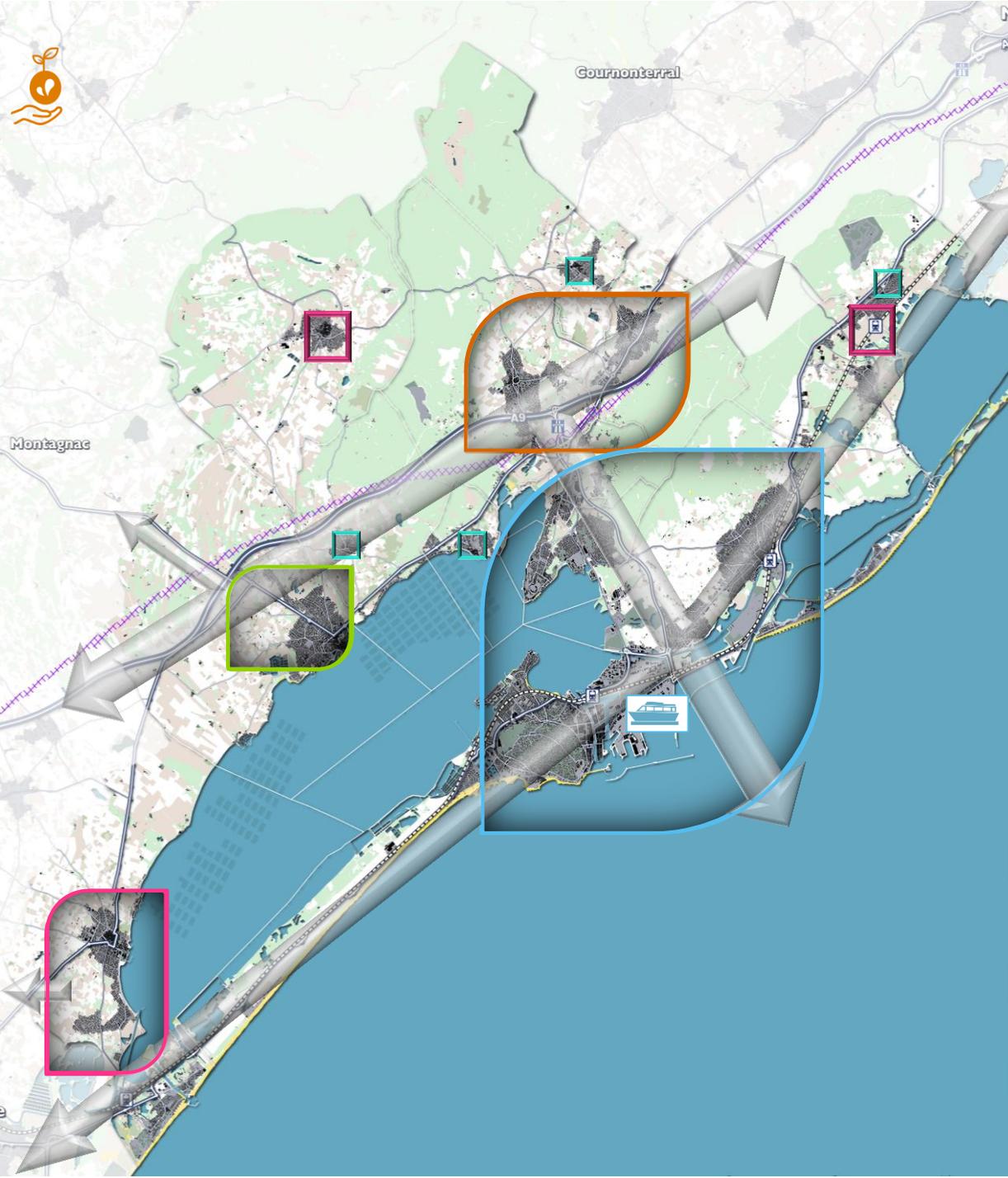
3. L'organisation de l'armature économique valorisant la stratégie

L'organisation de la nouvelle offre (foncière et immobilière) pour les activités productives valorise la stratégie et répond à 2 impératifs d'aménagement :

- ➔ Donner une cohésion forte au développement économique en s'appuyant sur un maillage cohérent de pôles du territoire aux rôles complémentaires, structurants et de proximité (des pôles à conforter, renforcer et développer) ;
- ➔ Optimiser la capacité d'accueil avec pour finalité de mieux répondre à la diversité des besoins des entreprises, de limiter la consommation d'espace et les impacts sur l'environnement et du changement climatique.

L'armature économique est déclinée aux pages suivantes. Elle implique une politique autour de 4 grands principes :

- **Valorisation des friches urbaines**, en particulier dans le triangle urbain qui regroupe les friches structurantes du territoire (friche Sncf à Sète, friches Exxon et Lafarge sous Scori à Frontignan), mais dont certaines sont impactées par une dureté foncière très conséquentes impliquant des incertitudes et à minima un temps long pour leur remise en service (friche SNCF),
- **Optimisation/reconfiguration d'espaces d'activités existants** pour regagner en capacité et en qualité d'accueil d'entreprises, mais aussi en fonctionnalité dans certaines zones où progressivement des usages multiples se sont développés (habitat, commerce, artisanat...),
- **Evolution de produits fonciers et immobiliers économiques** vers des modèles novateurs plus compacts et plus durables (énergie, perméabilité des sols, mutualisation d'espaces communs lorsque possible, bâti innovant,...),
- **Développement de l'offre économique en extension de l'urbanisation privilégiant les secteurs du rétro-littoral moins exposés aux risques (et effets du changement climatique sur le littoral) et bien connectés aux grands axes de déplacements avec des ressources urbaines à proximité.**



Triangle urbain, pôle à développer

Rôle majeur pour le déploiement des fonctions métropolitaines, l'innovation, le développement des domaines et filières (filère bleue, culture, tourisme, transition écologique, numérique...), l'essor du Port et les partenariats économiques / MIMM (positionnement complémentaire/différenciant)

Poussan et Gigan, pôle à développer

Rôle majeur pour redonner des capacités à accueillir des activités de production (de biens et services aux entreprises) et logistiques valorisant leur ancrage sur l'A9/D613/D600 & les synergies avec le port. **Organise à l'échelle du SCoT l'offre majoritaire de nouveau foncier économique en extension.**

Mèze, pôle à conforter

Rôle d'irrigation économique de l'est du rétro-littoral et de complémentarité avec les autres pôles pour conforter l'offre d'accueil d'activités tirant parti de la double façade de la commune (Lagune / A9), des dynamiques avec la CA Hérault Méditerranée et de sa localisation attractive pour rayonner vers Béziers, Montpellier et Pézenas, en direction de l'A75.

Marseillan, pôle à renforcer

Rôle stratégique pour renforcer les activités emblématiques de l'économie littorale à l'est du SCoT, favoriser l'innovation et les écosystèmes d'entreprises en dynamique avec le secteur de Agde.

Pôles de proximité

- Villeveyrac:** Renforcement d'une offre d'accueil en extension pour constituer un appui de dimension locale aux autres pôles économiques du SCoT face aux besoins du tissu industriel et artisanal productif et pour mieux irriguer le Nord (artisanat de proximité, économie rurale/ agriculture...)
- Vic la Gardiole, en cohérence avec Mireval:** renforcement du tissu économique local (artisanal, industriel et de services productifs) et de l'économie résidentielle littorale (artisanat résidentiel)
- Montbazin, Mireval, Loupian et Bouzigues:** Offre pour l'économie de proximité et résidentielle (artisanat, services aux personnes) essentiellement dans le tissu urbain existant. Commercialisation des ZA existantes (ZA la Catonnière à Bouzigues par exemple).



3. L'organisation de l'armature économique valorisant la stratégie (suite)

Le triangle urbain

- Développement d'activités tertiaires et de production très tertiarisées au sein du tissu urbain dont de nouveaux espaces vitrines et innovants s'appuyant sur des friches et opérations de renouvellement urbain : secteurs de l'entrée Est à Sète (sous réserve des difficultés importantes de mobilisation de friches), friche Exxon-mobil à Frontignan,...
- Politique industrielle et artisanale s'appuyant aussi sur la valorisation / réorganisation de friches et sites existants (eaux blanches, horizon sud, parc technologique,...) pour regagner en capacité d'accueil et lisibilité de l'offre

Poussan & Gigan

- Le développement d'espaces d'activité en extension s'appuyant sur les secteurs de la ZA Les Trouyaux (avec desserte viaire adaptée) et des ZA situées dans le sud de Gigan a pour objectif de redonner des capacités au territoire à accueillir des activités de transformation, production (de biens et de services aux entreprises) et industrie-logistique (à valeur ajoutée) valorisant leur ancrage sur les axes l'A9/D613/D600 :
 - Rayonnement économique & distribution des flux sur ces axes, avec la capacité à pourvoir à proximité des solutions de mobilités durables pour les actifs (proximité de l'échangeur A9, ...)
 - Synergies avec des entreprises du territoire, notamment synergie industrie/port et services productifs en complémentarité avec Sète et Frontignan, et externes au SCoT.
 - Soutien / structuration des filières du territoire et activités en diversification (agroalimentaire, production /tourisme,..)
- Ces 2 communes assurent ainsi à l'échelle du SCoT l'organisation de l'offre majoritaire en terme de surface foncière économique en extension (hors espaces portuaires), avec un rôle plus important de Poussan afin de valoriser au mieux l'étoile routière et les liens avec le port.

Mèze

- La consolidation du pôle de Mèze a pour objectif de soutenir son rôle d'irrigation économique de l'est du rétro-littoral et de complémentarité avec les autres pôles en confortant son offre d'accueil en extension pour des activités de services productifs, artisanales et petite industrie. Son attractivité tire parti de la double façade de la commune (Lagune / A9), des dynamiques avec la CA Hérault Méditerranée et de sa localisation qui peut intéresser des entreprises pour rayonner vers Béziers, Montpellier et Pézenas, en direction de l'A75.



3. L'organisation de l'armature économique valorisant la stratégie (suite)

Marseillan

- Renforcement d'une offre d'accueil en extension (services productifs, activités artisanales et petite industrie) pour conforter les activités emblématiques de l'économie littorale à l'est du SCoT (activités primaires & agroalimentaires, en lien avec le tourisme,...), favoriser l'innovation et les écosystèmes d'entreprises en dynamique avec le secteur de Agde.
- Capitaliser sur les spécificités de Marseillan en tant que pôle urbain de service, littoral et touristique, pour mieux capter des activités à plus haute valeur ajoutée, innovantes.
- L'extension urbaine économique est maîtrisée afin d'économiser l'espace dans le secteur littoral (et limiter l'exposition au risque) et dans une logique principale d'aboutir des projets déjà programmés qui restent dans l'ordre de grandeur des surfaces déjà prévues au SCoT de 2014 pour cette commune.

Villeveyrac

- Renforcement d'une offre d'accueil en extension pour constituer un appui de dimension locale aux autres pôles économiques du territoire face aux besoins du tissu industriel et artisanal productif et pour mieux irriguer le Nord du SCoT : économie résidentielle de proximité (artisanat résidentiel) et rurale locale (lien avec les ressources agricoles,...)

Vic la Gardiole

- En cohérence avec Mireval, renforcement d'une offre d'accueil en extension pour principalement renforcer le tissu économique local (artisanal, industriel et de services productifs) et soutenir l'économie résidentielle littorale (artisanat résidentiel)

Montbazin, Mireval, Loupian et Bouzigues

- Offre pour l'économie de proximité et résidentielle (artisanat, services aux personnes) essentiellement dans le tissu urbain existant
- Commercialisation des ZA existantes (ZA la Catonnière à Bouzigues par exemple).



4. Conforter les agricultures et valoriser les productions locales

Les agricultures sont des activités identitaires du territoire. Les objectifs sont :

- De les conforter et d'accompagner leur mutation et leur diversification notamment face aux effets du changement climatique.
- De valoriser leur rôle pour la création de valeur économique et d'emplois à travers leur production, mais aussi les activités de transformation de produits locaux, les circuits courts, les passerelles avec le tourisme/gastronomie.
- De protéger leur outil de production que sont les espaces agricoles (cf. ci-avant), voire de réactiver des terres en friches dans la cadre notamment du Projet Alimentaire Territorial

- **Accompagner la mutation et la diversification de l'agriculture** : agri-tourisme, circuits courts, vente directe, filière agro-alimentaire locale, adaptation des cultures au regard des enjeux de marché mais aussi des évolutions climatiques, ...
 - Cet objectif implique notamment de prévoir (au regard des besoins) les possibilités d'implantations pour des activités de stockage, de transformation et de conditionnement, soit au sein d'un espace d'activité, soit sur place sous réserve des conditions prévues par la Loi Littoral (pour les communes concernées) et dans le cadre d'activité accessoire (liée à l'exploitation dont la production primaire demeure principale).
 - L'enjeu est aussi de faciliter l'installation de nouveaux exploitants ou l'activité d'exploitants existants (stockage matériel, logements spécifiques pour agriculteurs,...).
- **Créer les conditions pour la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial (PAT)** : la volonté est de réfléchir à une agriculture permettant de mieux nourrir les populations et de travailler sur la réactivation de terres en friches.
- **Favoriser le renforcement du réseau d'irrigation (BRL, ...) afin de faciliter les évolutions de l'agriculture et d'éviter les forages inadaptés**. Il s'agit aussi d'accompagner les agriculteurs dans la lutte contre les pollutions et l'économie d'eau.
- **Faire vivre les signes de qualité et de l'origine associés aux filières primaires (viticulture, etc...)** au travers d'actions de promotion et de valorisation des espaces de production en AOP.
- **Favoriser le développement des circuits-courts, notamment en lien avec le PAT**.
 - Soutenir les initiatives innovantes et citoyennes de circuits courts, et faciliter le rapprochement entre consommateurs et producteurs.
 - Faciliter voire accompagner les circuits de distribution des productions locales : points de redistribution, espaces de ventes.



5. Développer l'économie circulaire

Le territoire entend développer l'économie circulaire, au côté d'une gestion rationnelle et durable de ses ressources locales.

L'économie circulaire fait aussi directement écho à un territoire résilient qui promeut l'innovation économique et environnementale et souhaite toujours offrir aux populations de meilleurs services au cadre de vie.

- **Soutenir le recyclage et le réemploi des matières, ainsi que la valorisation matière et énergétique des déchets**
 - Traitement et valorisation énergétique des déchets via l'Unité de Valorisation Energétique de la SAM,
 - Valorisation des ressources locales (déchets coquillers, sous-produits agricoles...) prenant appui sur les savoir-faire locaux des acteurs du monde économique (conchyliculture, ...) et de la gestion environnementale (en favorisant l'innovation pour créer de la valeur ajoutée supplémentaire dans le territoire).
- **Le développement de boucles locales d'approvisionnement alimentaire s'appuyant sur les initiatives des collectivités (Projet Alimentaire Territorial, cf. ci-avant) et d'autres acteurs locaux (économiques,...).**

Document de travail

C. Renforcer l'offre de services de qualité attractive, éco responsable et accessible durablement pour tous

Le territoire bénéficie aujourd'hui d'une offre étoffée en équipements, commerces et services aux habitants et visiteurs.

L'objectif est de continuer à renforcer le maillage de cette offre, dans une logique écoresponsable, en mettant l'accent sur la qualité attractive de l'offre et son accessibilité pour les différents usagers du Bassin de Thau.

Ce maillage s'appuie sur l'armature de villes et de bourgs du territoire qui favorise déjà des complémentarités et mutualisations entre communes pour l'organisation des proximités pertinentes aux services-équipements à l'échelle du quartier, de la commune, de l'intercommunalité.

Il s'agit de rendre plus solidaire et lisible encore les différents rôles et complémentarités des espaces et communes de cette armature pour organiser ces proximités. Le tout en cohérence avec le développement résidentiel, économique et des moyens de mobilités afin d'optimiser les déplacements et réduire les émissions de carbone.

Cet objectif doit contribuer à la qualité du cadre de vie des différentes populations et notamment des actifs, mais aussi au rayonnement des services-équipements métropolitains du territoire.

Mais, il s'agit aussi de s'appuyer sur cette armature pour garantir un développement résidentiel maîtrisé qui valorise les spécificités des ambiances de vie locales (de ville, villageoise, littorale, des collines...) et prend en compte le fonctionnement environnemental du territoire et des risques.

Le territoire est en effet très attentif à l'optimisation de sa capacité d'accueil et à la limitation des vulnérabilités tout comme des pressions environnementales, en particulier dans les bassins versants du nord de Thau.

Il oriente pour cela majoritairement ce développement sur le triangle urbain central (Sète, Frontignan, Balaruc-les-Bains, Balaruc-le-Vieux) qui constitue la principale polarité démographique, urbaine et de services du territoire.



1. L'armature des services du territoire

→ **Toutes les communes ont vocation à accueillir des équipements d'intérêt communal* et de quartier, et à conforter l'offre et l'attractivité des commerces et services de proximité, répondant notamment aux besoins essentiels du quotidien** (habitants - dont actifs, touristes).

- Pour le développement de l'offre de proximité, l'objectif est de favoriser la mixité fonctionnelle au sein des opérations résidentielles, mais aussi des concentrations dans les centres villes et de quartiers afin de soutenir leur dynamisme et fréquentation vis-à-vis des populations, en particulier les actifs. Le cas échéant, les flux et attentes en services liés aux touristes est un levier pour mieux enrichir l'offre.
- Cette échelle n'exclut pas les possibilités de mutualisation entre plusieurs communes voisines pour optimiser et enrichir l'offre sur l'ensemble de l'espace de vie de ces communes (petite-enfance, locaux associatifs...), voire pour mettre en réseau des équipements qui facilite leur utilisation par les usagers: par exemple : Mireval/Vic-la-Gardiole, Montbazin/Gigean/Poussan/Bouzigues,...

*Des équipements/services notamment dans les domaines des loisirs & sportifs peuvent avoir une dimension à la fois communale & intercommunale

→ **Les équipements & services de niveau métropolitain (ou de grand rayonnement) impliquant des flux importants sont privilégiés au sein du triangle urbain afin de répondre à une logique d'accessibilité au plus grand nombre et favoriser l'usage de transports collectifs.**

- Le Cœur du triangle urbain (Sète, Frontignan, Balaruc-les-Bains) a un rôle stratégique pour le développement de tels équipements et services, notamment :
 - Pour la formation & la santé, en particulier sur Sète et Frontignan (en valorisant les opportunités de partenariats avec l'agglomération montpelliéraine) ;
 - Pour les mobilités, avec notamment les projets des pôles d'échanges multimodaux de Sète et Frontignan ;
 - Pour l'offre sportive-loisirs (sans exclure la culture ou l'événementiel) avec des passerelles avec le tourisme : notamment projet de valorisation récréative-touristique des anciennes friches Lafarge,...
- On recherchera une localisation qui facilite leur accessibilité depuis les autres communes du SCoT et les grands axes et nœuds de mobilité en transports collectifs (TCSP, gare...).



1. L'armature des services du territoire (suite)

- **Les équipements d'un niveau supra-communautaire desservis par une ligne forte en transport collectif sont privilégiés :**
- dans le triangle urbain, et dans les pôles de Poussan et Gigean afin de consolider leur rôle de centralités urbaines dynamiques (résidentielle et économique) et/ou de mieux répondre à des enjeux de couverture territoriale (pouvant impliquer d'autres territoires), tout en ayant une connexion forte au triangle urbain par les moyens de mobilité.
- **Les équipements de rayonnement intercommunal**
- Ils sont privilégiés au sein du triangle urbain : projets notamment de piscine communautaire à Frontignan, du Parc de la Fiau à Balaruc-les-Bains,...
 - En outre, à Marseillan l'implantation d'équipements favorisera les complémentarités avec la stratégie de la ville d'Agde.

Document de travail



2. Une politique commerciale qui privilégie le commerce de centre-ville et l'amélioration des espaces périphériques en maîtrisant leur évolution en cohérence avec la loi Climat et Résilience

Les objectifs pour l'ensemble de l'offre reposent sur la qualification, l'accessibilité et l'élargissement de l'offre commerciale (équipements de la maison et de la personne, élargissement des services et des gammes : bio, productions locales, ...). Ils ont pour finalités :

- De limiter les déplacements contraints notamment vers des pôles commerciaux importants extérieurs au SCoT (Montpellier, Agde,..) et de favoriser l'accessibilité décarbonée au sein du territoire,
- D'accompagner l'évolution et la modernisation du commerce et espaces commerciaux afin de s'adapter aux nouvelles attentes et pratiques d'achats, mais aussi d'être cohérent avec notre stratégie pour la qualité du cadre de vie et environnementale, le tourisme durable,...
- De prioriser le commerce de centre-ville et de limiter la consommation d'espace.

→ **Prioriser le commerce de centre-ville.** Dans ce cadre, il s'agit notamment :

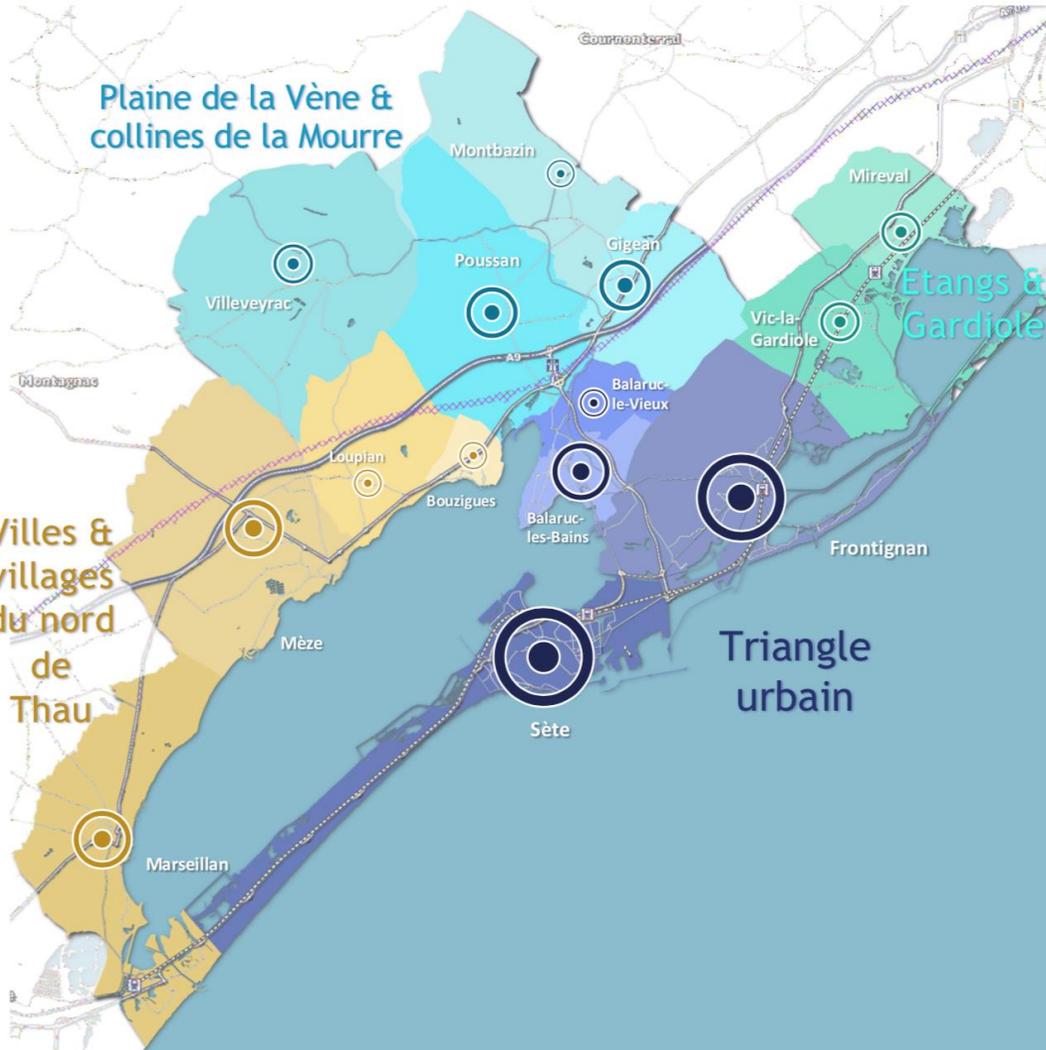
- de favoriser les circuits et cœurs marchands propices aux dynamiques commerciales et de vies sociales,
- de favoriser l'insertion du commerce dans des projets résidentiels ou touristiques pour soutenir ou créer des centralités de vie au sein du tissu (existant ou futur), tout en veillant à préserver le commerce de centre,
- de prendre en compte les enjeux d'équilibre et d'irrigation en centralités commerciales notamment au sein de la commune de Frontignan dont la particularité est de posséder un centre-ville s'articulant sur 2 secteurs urbains : Cœur de ville et La Peyrade.

→ **Améliorer les espaces périphériques en maîtrisant leur évolution en cohérence avec la loi Climat et Résilience**

- Le territoire ne développera pas de nouveaux espaces commerciaux périphériques en extension de l'enveloppe urbaine existante, en dehors des projets déjà identifiés en Zacom au SCoT de 2014 sur Marseillan, et sur Balaruc les Bains où la surface en extension est réduite (sur un périmètre reconfiguré) par rapport à celle envisagée en 2014.
- Améliorer la qualité d'espaces commerciaux périphériques (qualité urbaine et environnementale) et en optimiser l'espace le cas échéant pour créer de nouvelles possibilités d'implantation, faciliter l'adaptation du grand commerce, et /ou mieux gérer la mixité notamment commerce, artisanat, voire habitat.
- Développer l'accessibilité décarbonée, notamment grâce au développement des modes doux et de lignes fortes en transport collectif (TCSP,...) au sein du triangle urbain qui permet notamment des connexions performantes aux pôles commerciaux majeurs du territoire et centres villes (centre-ville de Sète, parcs commerciaux de Balaruc, centre-ville de Frontignan,...).



3. Confirmer une armature urbaine multipolaire et solidaire organisant un développement maîtrisé, respectueux des sensibilités environnementales et ressources



Cette armature multipolaire permet d'optimiser la capacité d'accueil du territoire en s'appuyant sur les rôles* complémentaires et capacités différenciées de ses espaces et communes. En effet il s'agit tout à la fois :

- D'organiser la capacité d'accueil résidentielle pour un territoire vivant mettant en oeuvre une stratégie d'accueil d'actifs en lien avec son projet économique
- d'assurer un développement résidentiel maîtrisé valorisant proximité et accessibilité aux services à la population, en cohérence avec l'armature économique et le développement des moyens de mobilité alternatifs
- De faire converger les éléments ci-avant avec les objectifs fondamentaux de mise en valeur du paysage (authenticité, patrimoine...) mais aussi de limitation de la consommation d'espace et des pressions sur les ressources et milieux.

*capacités d'accueil différenciées notamment au regard du contexte et des objectifs de préservation des milieux, ressources (environnementales et paysagères) et de l'authenticité du territoire

L'armature est explicitées ci-après



Pôle majeur : Triangle urbain

Pôles d'équilibre structurant : Mèze, Marseillan

Pôles d'appui stratégiques : Poussan, Gigean

Pôles de proximité : Villeveyrac, Mireval, Vic-la-Gardiolle (doublée de fonctions touristiques structurantes)

Bourgs de proximité/hyper-proximité : Montbazin, Loupian, Bouzigues (doublés de fonctions de large rayonnement : touristiques (Bouzigues) et patrimoniales (Loupian))



Triangle urbain

- **Pôle majeur** du territoire, il constitue un système urbain regroupant la part principale de la population du SCoT, de ses emplois, services métropolitains et capacités en transport collectif.
 - Sète et Frontignan en sont les pôles principaux résidentiels, économiques et de services.
 - Balaruc-les-Bains et Balaruc-le-Vieux, de taille démographique moindre (près de 10 000 habitants en 2019) contribuent au fonctionnement du triangle urbain et détiennent des fonctions structurantes pour tout le SCoT et au-delà notamment liées au tourisme, au commerce et aux mobilités qui sont en développement.
- **Il est un pôle à développer et à continuer de renouveler (opération de renouvellement urbain, valorisation de friches, qualification de stations balnéaires et espaces commerciaux,...). Il est stratégique notamment pour le développement :**
 - du Port, de services productifs et métropolitains (innovation recherche, formation, santé, culture-tourisme,...), et économique (dont activité aquacoles et viticoles),
 - des transports collectifs connectés au train qui constituera une dorsale centrale de mobilités performantes du SCoT.
- **Le développement résidentiel (logement) de l'ensemble du SCoT est orienté plus que majoritairement sur le triangle urbain**
 - Cette orientation poursuit la logique initiée par le SCoT de 2014. Elle permet de limiter les pressions en particulier dans les bassins versants du nord de Thau car stratégiques pour la gestion durable des ressources et des rapports biologiques et hydrauliques amont-aval jusqu'aux lagunes et à la façade maritime.
- **Il contribue fortement à l'optimisation de la capacité d'accueil résidentielle et économique à l'échelle de SCoT :**
 - La part majoritaire du développement résidentiel du secteur sera orientée sur **Sète**, au sein de son enveloppe urbaine, de friches et de sites en renouvellement urbain. Et **Frontignan** est à développer, en cohérence avec sa dimension de 2^{ème} pôle urbain & d'emplois du SCoT, tout en veillant à la préservation du Massif de la Gardiole et de l'économie agricole locale. Améliorer la cohésion urbaine fonctionnelle et paysagère entre son cœur de ville et la centralité La Peyrade constitue un objectif.
 - Au sein du triangle urbain, le renforcement résidentiel sera bien moindre à **Balaruc les Bains** et **Balaruc le Vieux**, et plus orienté sur Balaruc-les-Bains pour favoriser notamment l'accueil d'actifs au côté de sa dimension touristique et balnéaire à valoriser (diversification économique sport -santé-bien être, ...). Balaruc le Vieux, plus contraint spatialement ira vers un accueil résidentiel plus limité.
 - L'essentiel du développement économique pour les activités productives (hors port) s'appuiera sur la valorisation de friches et du tissu urbain existant (opération en renouvellement urbain,...).



Plaine de la Vène et Collines de la Mourre

- **Ce secteur a plusieurs rôles stratégiques :**
 - préservation des bassins versants du nord de Thau, de l'authenticité des massifs de la Mourre et Gardiole, d'un espace de respiration (espaces agricole et naturel) en frange de l'agglomération montpelliéraine.
 - valorisation de l'économie agricole.
 - maillon d'infrastructures (A9/D600...) et des espaces de vie du rétro-littoral et de la côte maritime.
 - **Poussan** et **Gigean** sont des **pôles d'appui stratégique** (à l'échelle du SCoT et à l'égard du triangle urbain) pour l'accueil résidentiel et le développement économique structurant à venir. Ils sont 2 pôles urbains de services et économiques à développer. La nouvelle offre foncière économique en extension du secteur sera majoritairement orientée sur la commune de Poussan, afin de mieux valoriser les dynamiques économiques avec le triangle urbain et notamment avec le Port de Sète-Frontignan (synergie industrie-activités / Port), tout en étant dans une logique de gestion maîtrisée des flux et de limitation des pressions environnementales sur le littoral maritime.
 - **Villeveyrac** accueille un tissu économique local à prendre en compte, notamment autour des activités primaires et artisanales.
- **L'objectif est de continuer de maîtriser* la croissance résidentielle avec un développement organisé pour répondre à ces rôles.**
*maîtrise déjà engagé par le SCoT de 2014, face aux reports sur ce secteur de pressions urbaine et démographique du littoral et de l'agglomération montpelliéraine.
- **Au plan résidentiel et des services :**
 - **Poussan** et **Gigean**. Le développement au sein du secteur sera orienté principalement sur ces 2 communes qui veilleront à la qualité et la compacité de leur évolution urbaine. Elles ont un rôle stratégique **pour articuler l'offre en services à la population au sein de leur secteur mais aussi avec ceux du triangle urbain et des villes et villages du nord de Thau.**
 - **Villeveyrac**. Ce **pôle de proximité** est à renforcer selon une logique de centralité dynamique et la plus complète possible de dimension locale. Ce renforcement s'effectue dans le cadre d'un développement urbain maîtrisé et affirmant la valorisation du tissu urbain existant (objectif de réduction de la vacance, densification...) afin de préserver notamment la richesse agricole de la commune et les bassins versants du nord de Thau.
 - **Montbazin**. Son rôle de **bourg de proximité/hyper-proximité** est à maintenir et valoriser. L'évolution de sa capacité d'accueil résidentielle sera limitée et organisée principalement au sein de l'enveloppe urbaine afin de préserver et mettre en valeur l'authenticité du bourg et les structures paysagères emblématiques en direction du massif de la Gardiole et le Causse d'Aumelas.



Villes & villages du Nord de Thau

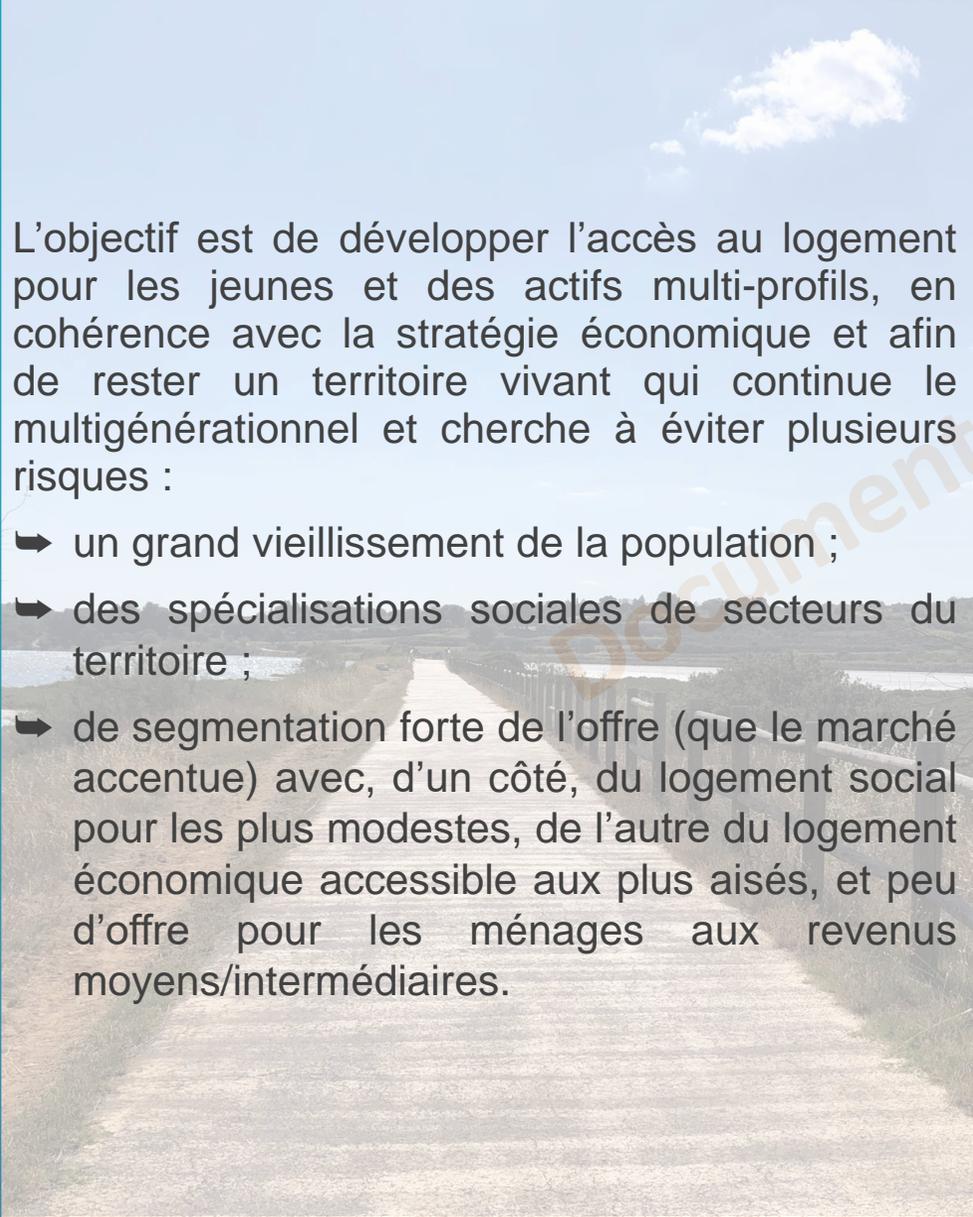
- **Ce secteur conserve et valorise son rôle pour l'équilibre de l'armature urbaine dans l'Ouest du territoire :**
 - Marseillan et Mèze sont aujourd'hui les 3 et 5ème pôles résidentiels du SCoT au côté des bourgs de Loupian & Bouzigues.
 - Autour de la lagune de Thau, il est un maillon des espaces de vie et des dynamiques économiques (dont activités primaires) entre la côte maritime, le secteur de Agde, les collines de la Mourre, le triangle urbain, tout en étant façade de l'A9.
- **Il a vocation notamment à valoriser des activités et patrimoines emblématiques du territoire** (activités aquacoles, agricoles, touristiques, patrimoines des centres anciens à Loupian et Bouzigues, paysages de la lagune et abords,...) **et à favoriser les dynamiques économiques avec les secteurs de Pézenas et Agde** (notamment sur le tourisme durable).
- **Au plan résidentiel et des services :**
 - **Marseillan et Mèze** sont 2 **pôles d'équilibre structurant** du SCoT. L'objectif est de soutenir **Marseillan** en tant que pôle urbain et de services pour l'équilibre de l'ouest du territoire au côté de **Mèze** qui est à conforter. Le développement résidentiel du secteur sera ainsi principalement concentré sur ces 2 pôles, tout en atténuant les tendances à Mèze qui a connu une croissance très soutenue sur 2013-2019 notamment.
 - Le renforcement de la vitalité de **Loupian** et **Bouzigues** se fait dans une logique de maîtrise de leur développement pour maintenir leur dimension de bourg vivant et attractif, valoriser leur authenticité et la qualité touristique et culturelle. Leur rôle de **pôle de proximité/ hyper-proximité** se double de fonctions supérieures de large rayonnement à prendre en compte qui sont liées au tourisme (Bouzigues) et au patrimoine (Loupian).
 - Cette organisation doit contribuer au maintien de la plaine agricole de Mèze à Marseillan, la préservation des ressources en eau et à la qualité des liens écologiques & hydrauliques entre les espaces amont, la lagune et la côte.



Etangs & Gardiole

- **Mireval et Vic La Gardiole** sont des bourgs attractifs à l'articulation du Triangle urbain et de l'agglomération montpelliéraine, avec notamment une desserte par le train à valoriser, des espaces économiques dont un espace de proximité à consolider, et des fonctions touristiques en particulier à Vic.
- Situées entre Massif de la Gardiole & étangs palavasiens, ces communes ont un rôle pour la préservation de ces espaces naturels et paysagers et des liens entre les deux, et pour valoriser l'économie agricole (notamment viticole).
- **Au plan résidentiel et des services, ces 2 pôles de proximité** sont à renforcer selon une logique de centralités dynamiques et les plus complètes possibles de dimension locale (en favorisant entre les 2 communes des mutualisations de services, équipements...). Leur renforcement s'effectue dans le cadre d'un **développement urbain maîtrisé et organisé pour** :
 - consolider leur dimension de bourg vivant et pourvu en services (favorisant la mixité générationnelle et la fidélisation/arrivée d'actif),
 - maintenir un espace de respiration (coupure d'urbanisation, espaces naturels/agricoles) entre les ensembles urbains de Thau et de l'agglomération montpelliéraine face aux pressions de la périurbanisation (notamment favorisée par le desserrement de cette dernière agglomération).

D. Améliorer les conditions de maintien et d'accueil de population en cohérence avec la stratégie économique et l'évolution des modes de vie et de travail



L'objectif est de développer l'accès au logement pour les jeunes et des actifs multi-profils, en cohérence avec la stratégie économique et afin de rester un territoire vivant qui continue le multigénérationnel et cherche à éviter plusieurs risques :

- ➔ un grand vieillissement de la population ;
- ➔ des spécialisations sociales de secteurs du territoire ;
- ➔ de segmentation forte de l'offre (que le marché accentue) avec, d'un côté, du logement social pour les plus modestes, de l'autre du logement économique accessible aux plus aisés, et peu d'offre pour les ménages aux revenus moyens/intermédiaires.

Pour cela il s'agit de diversifier l'offre de logement au sein du parc privé et du parc social afin de fluidifier les parcours résidentiels dans le cadre d'une vision d'ensemble du territoire.

Cette politique implique plusieurs actions leviers compte tenu du contexte territorial marqué par un marché tendu du logement et une grande diversité des modes d'occupation des logements (accentuée par les nouveaux modes de vie et l'héliotropisme) qui tendent à effacer les différences d'usages entre résidences principales et secondaires : logement bis, mutation de résidences secondaires et résidences principales,...



1. Diversifier l'offre en logements pour une diversité d'habitants

→ **Diversifier l'offre de logements à travers les typologies de taille de logements afin d'éviter le vieillissement de la population et de proposer, en cohérence, des formes de logements et modes constructifs adaptés aux attentes de confort et modes de vie des populations jeunes et actives, des familles en centre-ville :** habitat intermédiaire, habitat collectif avec des ouvertures sur l'extérieur, maison de ville avec petit jardin privatif ou jardin partagé, etc

Cette approche typologique nécessite de prendre en compte les spécificités des communes et secteurs, notamment dans des secteurs littoraux où un logement de petite taille par exemple peut correspondre aux attentes d'un résident occasionnel comme d'un résident permanent âgé ou plus jeune.

La taille et la forme de l'habitat ne peuvent en effet à elles seules répondre aux enjeux d'atténuation du vieillissement et d'accessibilité économique du logement pour ces populations (notamment ménages modestes, jeunes, actifs en début de parcours résidentiels).

Les objectifs sont alors :

- **Développer du logement à prix maîtrisé, au-delà de l'offre locative sociale, en accession et en location afin de favoriser l'accès au logement pour différents profils de jeunes et d'actifs (revenus, compositions du ménage,...).**
 - **Pour cela, poursuivre une politique foncière et immobilière** pour développer l'accession aidée (PSLA, qui est un outil déjà mobilisé par le territoire), et explorer et mettre en place d'autres outils permettant une meilleure maîtrise du foncier et des prix de sortie/location des logements : bail solidaire, ...
- **Continuer la production de logements sociaux en prenant en compte les exigences légales et conventions de mixité sociale au sein d'une production totale de logements qui permettent de poursuivre de la diversité (logements à prix maîtrisé, libres) pour répondre aux autres besoins des différents publics et faciliter les parcours résidentiels ascendant (social vers libre) et aux différents stades de la vie.**
 - **Poursuivre une politique de diversification de l'offre sociale** notamment en faveur du petit logement, tout en maintenant une production dans les logements de plus grande taille afin d'éviter des ruptures dans les parcours résidentiels.



1. (suite)

Diversifier
l'offre en
logements
pour une
diversité
d'habitants

→ **Soutenir la mixité sociale et la diversité de l'offre de logement à l'échelle du territoire, et à l'échelle locale**

- Favoriser la diversité des produits de logement (taille, forme) et prévoir un ciblage des logements en faveur des actifs et/ou jeunes dans les opérations urbaines, le cas échéant dans le cadre de projets multisites afin de mieux tenir compte d'opérations de petite taille ayant vocation à mieux organiser la diversité résidentielle et l'insérer dans le quartier.
- Proposer une offre sociale au sein de nouvelles opérations d'aménagement résidentielles d'une certaine taille.
- Prendre en compte les éventuels enjeux d'équilibrage de l'offre sociale au sein des communes et favoriser leur proximité aux services et aux moyens de mobilités (lorsque cela est possible).
- Pour combiner les produits de logements, prendre aussi en compte les opportunités de nouveaux produits multigénérationnels (jeunes, seniors) qui peuvent trouver place dans certaines communes, associés le cas échéant à des services aux personnes.
- Travailler avec les bailleurs sociaux sur les enjeux de peuplement des logements (sous et sur occupation,...).

→ **Répondre aux besoins des publics spécifiques** : travailleurs saisonniers, personnes en difficulté, personnes à mobilité réduite, logements regroupés pour seniors, gens du voyage...

→ **Créer les conditions pour une diversité des formes urbaines et des typologies de logements qui correspondent aux besoins fonctionnels mais aussi aux aspirations des habitants sur les modes de vie, le rapport au cadre paysager environnant.**

→ **Et accentuer l'effort sur la qualité paysagère de ces morphologies et des compositions architecturales.**

E. Accueillir dans le cadre de la capacité d'accueil et de la stratégie économique définies ci avant

A horizon 20 ans, les objectifs de logements et démographiques se situent sur une fourchette autour de 16 000 /17 000 logements pour une évolution d'environ + 14 000 /15 000 nouveaux habitants, soit un taux de croissance de $\approx 0,55\%$ / an (population totale 2019 : 126 376).

Ces objectifs dépendront du foncier mobilisable et de l'accueil de population en lien avec les besoins pour la stratégie économique.

En effet, la croissance démographique n'est pas une fin en soi et la volonté est de répondre aux enjeux d'équilibres sociaux et économiques par un rapport population/emploi soutenant le caractère actif du territoire.

Dans tous les cas elle s'inscrit dans une tendance d'apaisement par rapport à la croissance connue entre 1999 et 2008 (1,9%/an), apaisement que recherchait aussi le SCoT de 2014.

Cela amènera à une consommation d'espace avec au maximum 245 ha (hors port) en prenant en compte toutefois les éléments suivants :

- pour le développement résidentiel, les terrains au sein des enveloppes urbaines qui seront mobilisés seront essentiellement déjà artificialisés. Le territoire envisage une mobilisation soutenue des capacités au sein de ces enveloppes, avec comme ordre de grandeur (à préciser dans le DOO) l'accueil d'environ 70% du total des nouveaux logements créés en 20 ans, à l'échelle du SCoT.
- sur le plan économique, l'utilisation des friches et espaces déjà artificialisés devra permettre de ne pas excéder les objectifs de limitation de la consommation d'espace.

Ces 245 ha maximum en 20 ans représentent en moyenne un rythme de 12,3 ha/an, soit une réduction de 63% par rapport au rythme de 2011-2021 (33,5ha/an) et de 79 % par rapport à 1995-2009 (59 ha/an).

L'objectif est que le territoire contribue, à son niveau et sur la temporalité de sa programmation, à une trajectoire vers le ZAN promue par la Loi Climat et Résilience, et notamment qu'il tende vers une réduction par 2 du rythme de la consommation d'espace sur 2021-2031 par rapport à celui de 2011-2021.

Le DOO précisera cette limitation de la consommation d'espace et cette trajectoire.



Accueillir dans
le cadre de la
capacité
d'accueil et
de la stratégie
économique

(à titre
d'information)

- C'est bien la capacité d'accueil maîtrisée et la diversification adaptée de l'offre en logement dans une logique de parcours résidentiel et de qualité qui auront un rôle important pour atténuer le vieillissement, et donc sur l'évolution de la population en fidélisant/attirant des actifs et jeunes ; vieillissement qui cependant ne sera pas négligeable et implique un besoin en logement lui aussi non négligeable.
 - Sur un besoin de 823 logements / an, environ 54 % contribueraient au point mort (desserrement des ménages, gestion de la vacance, évolution des résidences secondaires). Ce pourcentage tendra à augmenter avec un vieillissement accéléré de la population si l'attractivité pour les actifs et jeunes était insuffisante.

- L'évolution des résidences secondaires à 20 ans :
 - On a conscience que l'usage des logements par leurs occupants n'est pas maîtrisable et que les résidences secondaires (RS) jouent un rôle, certes économique pour un territoire touristique comme le nôtre, mais aussi dans le fonctionnement du parc total de logement avec leur mutation en résidence principale (RP) et réciproquement les mutations de RP vers des RS.
 - Ce rôle est accentué avec les nouveaux modes de vie et peut l'être aussi avec l'allongement de la vie active en effaçant toujours plus la frontière entre usage principale et secondaire du logement : résidence bis (bi-résident etc.), seniors actifs, occupation par un ménage 6 mois de l'année, etc.
 - Afin de tenir compte des éléments ci-avant, la programmation de logement prend en compte une production de RS \approx 173 RS/an en ralentissement par rapport à 2013-2018 (215 RS/an), qui tend à baisser légèrement leur part dans le parc total de logement à 20 ans (25,9% contre 26,3% en 2019).

- L'évolution de la vacance à 20 ans :
 - Un taux légèrement en baisse /2019, car le taux de vacance est déjà bas en moyenne (5,5%) et très bas pour certaines communes affichant des taux inférieurs à 4% voire inférieur à 2%, traduction d'une forte tension du logement et de rigidité du parc.